

Troisième séance, jeudi 18 mai 2017

Présidence de M. Bruno Boschung, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Motion 2014-GC-100 Anne Meyer Loetscher/Susanne Aebischer: correction des modalités d’octroi des réductions des primes d’assurance-maladie pour les bénéficiaires de l’aide matérielle; prise en considération. – Motion 2016-GC-79 Laurent Thévoz/Jacques Vial: financement cantonal de la politique foncière active dans la zone d’activités d’importance cantonale; prise en considération. – Projet de loi 2017-DFIN-20: modification de la loi sur les finances de l’Etat (fonds de politique foncière active): entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Mandat 2016-GC-105 Romain Collaud/Claude Brodard/Michel Losey/Isabelle Portmann/Nicolas Kolly/Stéphane Peiry/Roland Mesot/Yves Menoud/Emmanuelle Kaelin Murith/Jean-Pierre Doutaz: annulation de la mesure structurelle sur l’augmentation de la valeur locative de 10%; prise en considération. – Motion 2016-GC-124 Sylvie Bonvin-Sansonnens/Simon Bischof: initiative cantonale – transparence et participation au financement des offices de poste; prise en considération. – Motion 2016-GC-123 Christa Mutter/Ralph-Alexander Schmid: réduction progressive de la consommation d’énergie et des émissions de CO₂ des bâtiments (production de chaleur); prise en considération. – Postulat 2016-GC-77 Solange Berset/Roland Mesot: création d’un fonds de recherche appliquée et de développement destiné à nos hautes écoles spécialisées HES; prise en considération. – Rapport d’activité 2017-GC-20: Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR) (2016); discussion. – Elections. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Claude Chassot, Antoinette de Weck, Laurent Dietrich, Marc-Antoine Gamba, Fritz Glauser, Chantal Müller, Benoît Rey et Emanuel Waeber.

M^{me} et M. Marie Garnier et Maurice Ropraz, conseillère et conseiller d’Etat, sont excusés.

- > je vous annonce la création du Club culture du Grand Conseil dont le président est notre collègue Laurent Dietrich et le secrétaire, M. le Député Philippe Savoy. Une première rencontre événement sera organisée en automne et vous pouvez déjà vous y inscrire auprès de Philippe Savoy, qui possède des talons d’inscription.
- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Communications

Le Président. Je vous informe des points suivants:

- > Forum interparlementaire romand (FIR), représentante du Grand Conseil du canton de Fribourg: M^{me} la Députée Gabrielle Bourguet a repris le mandat de M. le Député André Schoeneneweid exercé au sein du FIR, à savoir celui de vice-président; (*Applaudissements!*);
- > comité de sélection du conseil d’administration de la BCF: hier, 17 mai 2017, le Bureau a procédé aux élections et réélections de MM. Hubert Dafflon (du 17 mai 2017 au 30 juin 2022) (en remplacement de M. Albert Lambelet), Pierre Mauron (du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022), Emanuel Waeber (du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022) et Peter Wüthrich (du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022);

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et MM. Jennifer Renevey, Irene Rüssi, Christophe Girard, Maja Fontaine, Muriel Joye, Séverine Maillard et Romain Lang, élus-es par le Grand Conseil à différentes fonctions judiciaires lors de la session de mai 2017.

Le Président. Je vous informe que les autres élus d’hier, M. Daniel Bächler et M^{me} Nicole Alexandra Piano Aeby, seront assermentés à la session de juin. M^{me} Géraldine Pontelli-Barras, également élue hier, n’a pas besoin d’être assermentée.

- > Il est procédé à la cérémonie d’assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Mesdames, Messieurs, vous venez d’être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élec-

tion et vous souhaitez beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre. (*Applaudissements!*)

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

—

**Motion 2014-GC-100 Anne Meyer Loetscher/
Susanne Aebischer
Correction des modalités d'octroi des
réductions des primes d'assurance-maladie
pour les bénéficiaires de l'aide matérielle¹**

Prise en considération

Le Président. Le Conseil d'Etat vous propose de considérer cet objet comme irrecevable. De ce fait, nous allons procéder à un débat et à un vote sur la recevabilité de cette motion. Si, comme le propose le Conseil d'Etat, le Grand Conseil décide que cet objet est irrecevable, il est rayé du registre. Si, au contraire, le Grand Conseil estime que l'objet est recevable, nous passerons au débat, puis au vote sur la prise en considération.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). M^{me} la Députée Aebischer et les députés signataires ont dû attendre trois ans pour apprendre que notre motion déposée en mai 2014 n'était pas recevable; quel temps perdu. Votre argumentaire nous rappelle la procédure des réductions des primes d'assurance-maladie. Il nous fait l'éloge des économies engendrées pour le canton et s'appuie sur les accords passés avec l'Association des communes fribourgeoises, mais aucun mot sur les conséquences négatives pour les bénéficiaires de l'aide matérielle; et pourtant le fond de notre motion leur était destiné. La phrase «[...] engendrera une dette d'aide sociale [...]» était d'ailleurs mise en évidence dans l'objet que nous avons déposé.

Nous étions conscients de la mesure qui supprimait les 100% du subventionnement des personnes qui étaient à l'aide sociale et du report des charges sur les communes. Néanmoins, les conséquences sur la prise en considération de la dernière taxation fiscale nous semblaient peu appropriées dans ce cas de figure. Si un bénéficiaire de l'aide sociale n'a pas le droit à la réduction selon le dernier avis de taxation, la prime entière est à prendre en considération dans le budget de l'aide sociale et ceci durant plusieurs mois. Ce montant devient donc une dette d'aide sociale supplémentaire, alors que la réduction des primes n'est, elle, pas remboursable.

Faire des économies par l'augmentation de la dette d'aide sociale des plus démunis de notre canton me laisse vraiment perplexe. Etant à l'époque présidente de la commission

sociale de la Broye, je peux vous assurer que les gens ont à cœur de rembourser leur dette d'aide sociale, ceci souvent à raison de 50 frs par mois, ce qui est déjà un effort pour eux.

D'autre part, il y a un grand écart entre l'appréciation de cette mesure par vos services et par les services sociaux et les commissions sociales régionales. Vous dites que le nouveau système des réductions des primes pour les bénéficiaires d'aide matérielle (LASoc) permet un meilleur pilotage des coûts tout en les réduisant. On peut donc présager que cette mesure va être permanente, ce qui ne nous réjouit pas.

Avec ces conditions, nous retirons notre motion qui n'est pas recevable en l'état, mais nous reviendrons avec un autre objet parlementaire, car il est certain qu'une autre solution doit être possible sans pour autant changer fondamentalement des données de base du compromis.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. J'aimerais juste rappeler que le correctif, qui a été fait dans ces modalités d'octroi des réductions de primes, n'avait pas d'autres objectifs finalement que de traiter l'ensemble des Fribourgeois de la même façon. Il n'était pas normal que des personnes, qui venaient à l'aide sociale pour un manque de 100 frs dans le budget, obtiennent les 100% de réduction de primes. Cela veut dire que vous pouviez, par exemple pour une famille avec 2 enfants, avoir jusqu'à 800 ou 900 frs de réduction de primes, quand bien même vous aviez uniquement un manco de 100 frs dans votre budget. Il faut dire aussi que les services sociaux nous annonçaient la liste de ces personnes qui avaient droit aux 100% de réduction de primes sans autre aide à l'aide sociale, sans plus de contrôle. Donc, tout à coup, on a découvert que des personnes, qui avaient retrouvé une situation, avaient toujours bénéficié de ces 100%.

Si nous avons fait ainsi, c'est vraiment parce que ce système était totalement injuste vis-à-vis des autres Fribourgeois qui n'ont pas droit à ces 100% de réduction de primes. Il faut dire aussi que notre système n'a absolument pas pénalisé les bénéficiaires de l'aide sociale, puisque les gens qui sont à l'aide sociale sont traités comme tous les Fribourgeois dans le canton. Si, lors de l'examen du budget d'aide sociale, il y a une participation plus importante de l'assurance-maladie à prendre en compte, elle l'est prise par l'aide sociale. Ce système a fait aussi que les services sociaux ont porté une attention plus particulière aux primes d'assurance des gens qui étaient à l'aide sociale et ont commencé des démarches pour encourager les bénéficiaires d'aide sociale à aller dans des caisses maladie qui étaient meilleur marché. Il n'y avait pas non plus de raison de laisser les gens, qui sont au bénéfice de l'aide sociale, dans les caisses maladie les plus chères du canton.

Donc, si on regarde aujourd'hui le constat qu'on fait, vous l'avez trouvé dans notre rapport, on voit que pour la charge prévue lors du paquet de mesures d'économies à charge des

¹ Déposée et développée le 15 mai 2014, BGC juin 2014 p. 1460; réponse du Conseil d'Etat le 20 mars 2017, BGC mai 2017 pp. 883ss.

communes est moins forte que celle qui avait été prévue, parce que les services sociaux ont fait un travail. Ça, c'est sans aucun effet négatif sur les bénéficiaires d'aide sociale. Je crois qu'il faut le rappeler, dans l'intérêt aussi des finances du canton et des communes.

C'est avec ces remarques que j'ai terminé.

> La motion est retirée par ses auteures.

—

Motion 2016-GC-79 Laurent Thévoz/ Jacques Vial Financement cantonal de la politique foncière active dans la zone d'activités d'importance cantonale¹

Prise en considération

Le Président. Le Conseil d'Etat propose d'accepter cette motion et de donner une suite directe au point 3 concernant la création d'une base légale en vue de créer un fonds de politique foncière active, lequel est l'objet du point 5 de notre ordre du jour.

Thévoz Laurent (VCG/MLG, SC). Le motionnaire que je suis, puisque Jacques Vial ne s'est pas représenté, et les membres du comité du Club économique qui ont élaboré cette motion avons pris connaissance avec beaucoup de satisfaction de la réponse du Conseil d'Etat, tant pour le message que pour sa proposition de suite directe et le contenu du décret. On reviendra sur le contenu du décret tout à l'heure. Avant de vous parler plus spécifiquement de la motion et pour la mettre dans son contexte historique, j'aimerais faire un petit retour en arrière.

A la fin des années soixante et début des années septante – il y a 45 ans –, les quelque communes du Grand Fribourg, le Conseil d'Etat et les Entreprises électriques montent le Consortium industriel de Givisiez (CIG). Ce montage exemplaire de collaboration horizontale entre communes, verticale avec le canton, a porté ses fruits 45 ans après. C'est ce qu'on appelle une success story. Un million de m² équipé, mis à disposition et vendu. Que seraient Fribourg, la Ville, l'Agglomération et le canton sans les entreprises qui y sont? Où serait-on?

Cette vision exemplaire, à l'époque – le projet parlait d'entrée de cause d'un million de m² et le situait dans son périmètre – a permis au canton, effectivement, de se développer. Or, maintenant, on se trouve dans une situation un peu similaire, quoique différente, dans le sens où on a un plan directeur avec des zones d'activités qui sont désignées, qu'il faut pou-

voir mettre à disposition des entreprises qui veulent s'installer dans le canton. Le canton a un grave problème – on le sait – de possession de ces terrains pour pouvoir les mettre réellement à disposition.

Au fond, ce que la motion propose, c'est de donner les instruments pour pouvoir mener une politique active dans les zones d'activités reconnues par le plan directeur pour, d'un côté, mettre en place le plan directeur et, de l'autre côté, avoir les instruments pour la promotion économique pour que celle-ci puisse effectivement travailler dans la réception et l'accueil d'entreprises étrangères ou de celles qui veulent localement se développer et s'étendre.

C'est la raison pour laquelle on vous recommande d'accepter cette motion. On pourrait penser que le montant articulé, sur lequel on reviendra tout à l'heure, est énorme. Mais en fait, pensez bien: si on prend comme mesure 100 frs le m² – un prix vraiment inférieur à la réalité –, 1 million de m² fait 100 millions de frs; 1 million de m², c'est ce que le CIG a réalisé en quarante-cinq ans.

Maintenant, il s'agit de réaliser la même chose à l'échelle de l'ensemble du canton.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Ich gebe hier nur kurz die Meinung der Christlichdemokratischen Fraktion bekannt. Wir haben die Motion angeschaut. Wir brauchen neue Arbeitsplätze und die Fortsetzung der strategischen Entwicklung in diesem Kanton und auch die Fortsetzung und eine Verstärkung der aktiven Bodenpolitik durch den Staat selber. Wir wollen aber keine Landhortung, ich komme dann beim nächsten Objekt dazu.

Wir unterstützen die Überweisung der Motion einstimmig und werden dann auch auf die Gesetzesvorlage eintreten.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la motion demandant la constitution d'un fonds de politique foncière active doté de 100 millions et acceptera sa transmission.

Mardi, lors de l'examen des comptes 2016, tous les groupes ont relevé la nécessité d'investir pour l'avenir et le développement économique pour notre canton. Cette motion, qui trouve son origine au comité du Club économique du Grand Conseil, va exactement dans ce sens. D'ailleurs, on peut dire que le Grand Conseil l'a déjà acceptée avec l'acceptation des comptes 2016 de l'Etat et en particulier avec la constitution au 31 décembre 2016 du fonds de politique foncière active. Par conséquent, nous saluons la suite directe partielle donnée par le Conseil d'Etat avec son message modifiant la loi sur les finances de l'Etat; nous y reviendrons.

Sur la motion en tant que telle, le groupe de l'Union démocratique du centre rejoint la position du Conseil d'Etat, qui souhaite disposer d'une certaine latitude dans l'utilisation du fonds, sans figer de manière rigide les parts spécifiques entre

¹ Déposée et développée le 17 juin 2016, BGC juin 2016 p. 1940; réponse du Conseil d'Etat le 14 mars 2017, BGC mai 2017 pp. 893ss.

les différentes zones d'activités stratégiques ou d'importance cantonale. Il faut que le Conseil d'Etat puisse agir en fonction des opportunités qui se présenteront.

Nous sommes néanmoins surpris de constater que ce fonds servira déjà à financer les acquisitions des sites Tetra Pak et Elanco. Ainsi 45% du fonds sont déjà utilisés avant même qu'il ne soit constitué. La question mérite d'être posée, car si le fonds n'existait pas, l'acquisition des sites Tetra Pak et Elanco apparaîtrait au compte des investissements. En fait, il n'est pas nécessaire d'instituer un fonds pour acquérir ces sites. Mais, dès lors que les choses sont liées et que ces acquisitions répondent pleinement à l'objectif visé par le fonds, nous allons évidemment accepter la rétroactivité pour le financement de ces sites, financement déjà voté par le Grand Conseil.

Toutefois, et là, le groupe de l'Union démocratique du centre rejoint le projet bis de la commission parlementaire qui a traité cet objet, les modalités de fonctionnement du fonds devront être réglées dans une loi spécifique et non pas par voie d'ordonnance. En particulier, il s'agira de clarifier comment seront affectés les bénéfices éventuellement réalisés par l'aliénation de terrains. Ces bénéfices seront-ils réaffectés au fonds ou seront-ils reversés à la caisse cantonale? Il s'agit de 100 millions, soit 10% de la fortune cantonale. Par conséquent, il paraît évident que les députés doivent pouvoir débattre de la loi instituant un tel fonds et que, par ailleurs, les acquisitions devront toujours obtenir l'aval du Grand Conseil.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte la motion ainsi que la modification de la loi sur les finances de l'Etat, selon le projet bis de la commission.

Le Président. Merci, M. le Député. Vous étiez déjà assez dans le prochain objet, mais cela va nous épargner un peu de temps par la suite.

Steiert Thierry (PS/SP, FV). Dans l'instrumentaire politique, en particulier dans celui de la promotion économique, la politique foncière active est un élément incontournable, que ce soit au niveau cantonal ou communal. Sans la maîtrise du foncier, on est désarmé. Ce n'est pas moi qui fais ce constat, c'était Pascal Couchepin, lorsqu'il était syndic de Martigny. La motion que nous traitons ici répond dès lors à un besoin que personne en principe ne saurait contester, soit le besoin pour les collectivités publiques de pouvoir disposer de terrains bien situés et équipés, susceptibles d'attirer des entreprises créatrices d'emplois à haute valeur ajoutée. Si nous voulons inverser la tendance qui fait de notre canton un canton dortoir, nous devons agir dans ce sens et permettre à l'Etat, mais aussi aux communes, d'acquérir des terrains et de réagir avec une certaine flexibilité aux réalités du marché.

Le groupe socialiste rappelle toutefois que la politique foncière ne devrait pas s'arrêter aux aspects économiques. Une politique foncière active, à notre sens, doit également s'inté-

resser à la politique du logement. Même si ce n'est pas l'objet de la présente discussion, nous rappelons que le canton doit, avec les communes, jouer un rôle actif afin d'assurer une offre suffisante en logements attrayants et abordables, notamment pour les familles. L'art. 56 de la Constitution cantonale prévoit que l'Etat encourage l'aide au logement, la construction de logements et l'accès à la propriété de son logement. Nous rappelons à ce sujet qu'une motion est toujours pendante et nous attendons avec intérêt la réponse du Conseil d'Etat, respectivement du Directeur de l'économie et de l'emploi.

La maîtrise du foncier est un instrument parmi d'autres qui permet à l'Etat et aux communes de répondre à cette mission en attribuant, par exemple, des terrains à des coopératives de logements ou en octroyant des droits de superficie à des conditions favorables. Ce serait ici une utilisation intelligente du milliard, du fameux milliard que tout le monde convoite. On rappelle ici que sur les 40 millions d'aide sociale qui sont payés dans ce canton, 20 millions sont des loyers. Avec une politique volontariste et proactive de l'Etat et des communes, on permettrait de baisser ces coûts d'aide sociale en construisant des logements à des conditions favorables.

S'agissant du point 1 de la motion, le Conseil d'Etat nous annonce son intention d'y donner suite par un projet de révision de la loi sur la promotion économique qu'il nous soumettra cette année encore. Nous partageons le souci des motionnaires qui veulent confier à l'Etat la gestion des secteurs stratégiques afin d'assurer la réussite de ces projets. La concrétisation de cette gestion et la prise en compte des intérêts communaux et régionaux devront être précisées dans le projet de loi qui nous sera présenté.

Le point 2 – cela a été dit – ne nécessite pas de concrétisation, étant donné que l'Etat dispose déjà des moyens nécessaires dans la législation en vigueur.

En ce qui concerne le point 3, le groupe socialiste se ralliera à la proposition d'y donner une suite directe et votera dès lors le projet de loi que nous traiterons dans le point suivant.

En conclusion, le groupe socialiste votera la prise en considération de cette motion, conformément à la proposition du Conseil d'Etat.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Bien évidemment, en tant que membre du Club économique et pour économiser du temps, du fait que ce club aimerait siéger à l'heure, à midi, je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit.

Bien évidemment, le groupe libéral-radical est content de cette motion et de la suite directe qui y est donnée et entre en matière.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Avant de répondre aux différentes questions posées – il y en a peu –, peut-être un petit complément du côté du Conseil d'Etat. Entre le moment

où la réponse a été rédigée, que vous avez pu lire et qui a été résumée fort à propos par le motionnaire, un certain nombre d'évolutions ont eu lieu. Il a déjà été évoqué le fait que l'objet suivant a fait l'objet de discussions en commission avec le passage de la définition normative du niveau de l'ordonnance à celle d'une loi, mais ça, vous aurez l'occasion d'en discuter au point suivant. Le Conseil d'Etat, respectivement la délégation aux affaires économiques et financières s'est préoccupée, d'une part, du dernier cas concret qui est celui des terrains Elanco à St-Aubin et à Marly et, d'autre part, de la volonté d'intégrer ces derniers terrains à une logique d'ensemble. C'est aussi un peu la réponse au député Peiry, qui a souhaité qu'on ne traite pas les choses par tranches de salami, mais qu'on ait une vision d'ensemble.

C'était une des raisons d'intégrer les terrains qui ont déjà été acquis dans une logique d'ensemble, tant en ce qui concerne le fonds qu'en ce qui concerne la réflexion sur la gestion du fonds dans la mesure où il ne serait pas très judicieux d'avoir, d'une part, 2 fonds qui ont été acquis par l'Etat, qui sont définis selon certains principes de nouveaux futurs biens-fonds que l'on acquiert – ou que l'on est censé acquérir à l'avenir – et qui seraient définis par d'autres principes. Je pense que ces réflexions vont dans le sens de vos réflexions et de vos interrogations également. Ensuite, s'il faut munitionner plus, il faudra revenir au Conseil d'Etat et au Grand Conseil si d'aventure l'avenir montrait que les ressources sont insuffisantes.

Les réflexions du Conseil d'Etat portent actuellement – cela a déjà été dit sur l'objet du point suivant, qui consiste à modifier la loi sur les finances – sur un deuxième point qui devrait venir cet automne: la modification de la loi sur la promotion économique dans laquelle on définit les principes selon lesquels la politique foncière active doit fonctionner. C'est bien de parler de politique foncière active, mais il faut aussi et d'abord demander à quoi elle sert et selon quels principes on l'organise. C'est ce qu'ont fait les cantons qui ont d'ores et déjà pris des initiatives dans ce sens. Ce sera donc des éléments de définition dans la loi sur la promotion économique.

Enfin, conformément aux vœux donnés par l'ensemble de la commission qui traitera de l'objet suivant, une réflexion aussi sur le niveau institutionnel: qui va gérer ce fonds. Est-ce qu'il reste à l'Etat? Est-ce qu'il est géré de manière autonome? Des questions de gouvernance se posent. Plusieurs députés ont évoqué les questions de flux financier: qui détermine à quel moment quel flux financier entre le fonds, entre une éventuelle institution qui sera plus autonome et pour laquelle vous souhaitez une base légale propre.

Il y a des questions de gouvernance qui se posent également. Nous avons d'ores et déjà examiné 2 exemples existant ailleurs, à savoir le modèle du canton de Genève et celui du canton de Bâle-Ville, lesquels cantons ont déjà pris des décisions dans ce sens d'institutions propres, proches de l'Etat, mais

qui ont des personnalités juridiques plus ou moins autonomes. Nos réflexions vont actuellement dans ce sens. Vous aurez le fruit des résultats, tant en ce qui concerne la modification de la loi sur la promotion économique que la base légale propre, en principe d'ici cet automne, mais je parle sous la haute surveillance de mon collègue, le Directeur des finances, avec lequel nous siégeons à la délégation aux affaires économiques et financières.

Au député Bapst, merci de vos propos. Je crois qu'il n'y a pas de question particulière ou rien à compléter.

Je pense avoir répondu à la question du député Peiry par l'intégration dans le fonds des 2 objets existants et sur l'organisation du futur fonds.

En ce qui concerne la question ou la suggestion du député Steiert d'y ajouter une vision ou un deuxième volet qui ne serait plus orienté développement économique, mais plutôt orienté logements. Pour le moment et en l'état, nous avons 2 choses: d'une part, une motion Mauron, qui est en suspens et sur laquelle le Conseil d'Etat doit encore donner sa détermination. A ce moment-là, vous aurez l'occasion de vous prononcer et d'en discuter quand vous aurez le résultat de cette détermination. D'autre part, le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé pour le moment sur l'opportunité de suivre cette idée. Il aura l'occasion de le faire dans ses discussions sur la motion Mauron. Donc, je ne peux pas non plus me déterminer au nom du Conseil d'Etat sur cette question-là à l'heure actuelle. Parfois, quand on souhaite faire beaucoup de bonnes choses à la fois et les faire toutes en même temps, on retarde les premières bonnes choses qu'on peut faire, raison pour laquelle nous partons aujourd'hui sur un projet qui se centre d'abord sur le développement économique. C'est le projet de réponse à la présente motion et le projet que vous aurez à traiter au point suivant, qui sont clairement centrés sur la promotion économique. Cela n'exclut pas des ouvertures ultérieures, mais ce n'est pas le propos aujourd'hui.

Quant à Markus Ith, je ne peux que le remercier de la brièveté et de l'économicité de ses propos.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion – y compris la suite directe pour le point 3 (création d'une base légale afin de pouvoir instituer un fonds de politique foncière active) – est acceptée par 99 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian

(SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hi bert § C,PDC/CVP), Dè crind R erre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaé tan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 99.

Projet de loi 2017-DFIN-20 Modification de la loi sur les finances de l'Etat (fonds de politique foncière active)¹

Rapporteur: **Romain Collaud** (PLR/FDP, SC).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Je souhaite tout d'abord remercier le Gouvernement, les membres de la commission, M. le Trésorier Laurent Yerly ainsi que M. le Secrétaire Samuel Jodry pour leur excellente collaboration lors de notre séance qui s'est tenue le 3 mai dernier.

Pour rappel, par motion du 17 juin 2016, les députés Thévoz et Vial ont demandé l'allocation d'un montant de 100 millions à un fonds voué au financement cantonal de la politique foncière active dans les zones d'activités d'importance cantonale. Les motionnaires mentionnaient alors l'importance de la disponibilité des terrains ainsi que la faible proportion de ces derniers en main publique. Ils relevaient également la responsabilité trop lourde pour les communes pour disposer des terrains nécessaires à l'accueil d'entreprises.

La motion demandait au canton de légiférer sur 7 points et notamment sur le fonds qui retient notre attention aujourd'hui. Outre la création d'un fonds, les motionnaires estimaient que pour les 8 secteurs stratégiques inscrits dans le plan directeur cantonal, le canton doit assumer seul la responsabilité de mener une politique foncière active. En ce qui concerne les zones d'activités d'importance cantonale, le canton devrait de manière complémentaire participer subsidiairement au financement des achats de terrains réalisés par les communes, cela pour les besoins du développement économique régional.

Cette motion a donc été scindée pour donner une suite directe partielle au décret que nous traitons aujourd'hui. La gestion des secteurs stratégiques, comme mentionné auparavant, sera donc, elle, modifiée via la LPEc dans un prochain message, probablement courant 2017.

Dans son message quelque peu léger au goût de la commission pour un outil de cette importance, le Conseil d'Etat relève l'importance de la politique foncière active et nous a soumis une proposition de modification de la loi sur les finances, avec un nouvel article pour la création du fonds, tout en mentionnant que les modalités d'exécution seraient réglées par voie d'ordonnance, notamment le versement des excédents, l'affectation des revenus de la vente ou de la location de sites acquis dans le cadre de cette politique. Par ailleurs, la gestion des sites stratégiques, comme mentionné auparavant, devra elle aussi être modifiée via la LPEc.

La commission a longuement débattu ou plutôt réfléchi lors de l'entrée en matière sur le fait de donner au Conseil d'Etat le pouvoir de gérer via une ordonnance la fortune de ce fonds. Or, il est ressorti de nos discussions que le Grand Conseil devait pouvoir garder un certain pouvoir ou contrôle sur ladite gestion, d'où le projet bis que nous voterons aujourd'hui.

Tous les partis, et c'est assez rare pour le signaler, ont travaillé main dans la main afin de trouver une solution qui est finalement arrivée par un amendement demandant la création d'une loi spécifique pour ce fonds.

La commission a estimé que l'importance de la politique foncière active méritait une loi, non pas une loi supplémentaire, mais une loi utile.

¹ Message et annexe pp. 656ss.

Il est ressorti bon nombre de questions, notamment sur la partie fiscale avec les communes, le réapprovisionnement de ce fonds que le Conseil d'Etat souhaite déjà amputer d'un certain montant ainsi que sur la gestion de ce parc immobilier. La commission souhaite donc, par son projet bis, pouvoir participer à l'élaboration de ces modalités de fonctionnement et ainsi répondre à ce flou de manière concrète.

Le Commissaire. Tout d'abord, merci au président de la commission pour son rapport circonstancié. Ce message démontre la volonté du Conseil d'Etat de renforcer l'action de l'Etat dans ce domaine afin de faciliter la mise à disposition des terrains pour les entreprises. Le Conseil d'Etat a anticipé la réponse à la motion, mais permettez-moi de dire que la politique foncière active ne se décrète pas. D'abord, il faut être 2 pour conclure un achat ou une vente et ensuite, il convient d'être réactif. Cela a été le cas pour 2 grosses opérations que vous connaissez.

Evidemment, rien n'a été prévu au budget pour les achats de Tetra Pak et Elanco, ni pour l'exploitation à court terme des sites. Raison pour laquelle, en créant le fonds de politique foncière active, le Conseil d'Etat a proposé d'y aller en une seule fois, pour 100 millions de frs initialement, afin de permettre le financement des 2 acquisitions décidées. Le Conseil d'Etat a choisi cette option plutôt qu'une montée en puissance progressive du fonds, par exemple 50 millions de suite et davantage en fonction des besoins pour l'avenir, dans l'idée que le produit des éventuelles ventes de parcelles du site Tetra Pak reviendrait au fonds, en créant ainsi dès le départ un système unique, clair et cohérent. L'option d'une alimentation initiale de seulement 50 millions avait été discutée, évidemment partant de l'idée qu'il fallait aussi financer l'achat des sites Tetra Pak et Elanco. Or, ce n'aurait pas été plus simple, mais surtout moins cohérent et moins lisible. Le Conseil d'Etat a renoncé au profit d'une opération plus transparente et unique. Ces achats seront donc passés sous le fonds qui sera créé, si vous acceptez bien sûr la loi aujourd'hui.

A noter enfin qu'il n'y a pas de rétroactivité, puisque toutes les opérations comptables ont eu lieu sur le même exercice, à savoir 2017. Il en aurait été effectivement différemment s'il y avait eu des paiements en 2016.

Pour ce qui est des modalités de gestion du fonds de politique foncière active, la commission parlementaire veut une loi spécifique à cet effet. On le comprend et le Conseil d'Etat est d'accord avec le projet bis de la commission.

Avec ces considérations, je vous demande d'entrer en matière et d'accepter le projet tel qu'il ressort des délibérations de la commission.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet, si ce n'est que j'ai le souhait que notre génération, mais surtout la prochaine, puisse bénéficier de cette décision prise ce matin par notre Parlement.

Endlich, könnte man getrost sagen. Wegweisend sollen die Aktion und hoffentlich auch die Umsetzung sein. Aber ein langfristiges Projekt ist es auf jeden Fall.

Der Wirtschaftsclub des Grossen Rates, welcher am Ursprung dieser Idee und der dazugehörenden Motion steht, wie auch die Freisinnig-demokratische Fraktion sind glücklich, dass im Bereich aktive Bodenpolitik endlich eine konkrete und positive Rahmenbedingung gesetzt wird.

C'est donc avec satisfaction que les auteurs de la motion, plus précisément le comité du Club économique du Grand Conseil, prennent connaissance de la réponse et remercient le Gouvernement d'avoir accepté notre demande et d'être venu directement avec un projet de loi y relatif.

Malgré tous ces aspects positifs, nous sommes obligés de vous rendre quand même attentifs à certains aspects délicats ou négatifs du présent message. Le projet initial prévoyait l'application par une simple ordonnance et sans trop de collaboration avec le législatif et donc la possibilité de changer – à tout moment et par simple changement de l'ordonnance – les règles du jeu. Non, cher Gouvernement, ce n'est pas ainsi que ça se passe et vous l'avez compris. Nous sommes contents que le projet bis a corrigé cela et que le Grand Conseil aura, lors de l'établissement de la loi spécifique, également son mot à dire sur la mise en œuvre des conditions de ce fonds.

Gleichzeitig kann man natürlich auch bemängeln, dass ein Konzept respektive die Bedingungen für die Nutzung des Fonds bereits heute bekannt hätten sein müssen. Doch wir sind überzeugt, dass dieses Manko innert kürzester Zeit korrigiert wird und wir schon sehr bald einen Gesetzesentwurf vorliegen haben werden.

Weiter ist es unbestrittenermassen etwas unschön, dass die beiden letzten Immobiliengeschäfte, welche mit viel Willen auch als aktive Bodenpolitik bezeichnet werden können, bereits einen grossen Teil des Fonds brauchen werden.

Nous ne comprenons pas tout à fait les explications selon lesquelles les achats de Tetra Pak et Elanco devraient être financés par ce fonds, du fait que cette décision a déjà été prise ultérieurement et que l'argent aura dû être mis de côté, même sans ce fonds.

Aujourd'hui, nous faisons le premier pas, mais demain, plusieurs actions seront à entreprendre:

- > la loi doit nous être présentée le plus rapidement possible;
- > le fonds doit être très rapidement remis à nouveau à 100 millions. Comme M. le Député Thévoz l'a déjà dit, avec 100 millions, on n'ira pas très loin, mais on peut faire quelque chose;
- > une politique claire menée par une Direction et peut-être pas forcément par une délégation – nous avons pensé à la Direction de l'économie – doit s'occuper rapidement et

avec un but clair de la mise en œuvre, qui est tout à fait un outil de promotion économique.

Pour conclure, et ceci nous concerne tous, une fois que nous utilisons ce fonds, que nous achèterons du terrain et que nous le mettrons en valeur, il faudra avoir de la patience. Les entreprises souhaitées ne viendront pas du jour au lendemain, mais tôt ou tard. elles viendront.

Avec ces quelques remarques, le groupe libéral-radical entre en matière et, dans sa grande majorité, accepte le projet bis.

Thévoz Laurent (VCG/MLG, SC). Après notre prise de position par rapport au message, évidemment que nous allons entrer en matière sur ce projet de décret et l'accepter, y compris le projet bis de la commission.

Par rapport à l'intention initiale contenue dans le message, certains éléments n'ont pas été repris. Mon collègue Ith s'est déjà penché sur ces aspects-là et je ne vais pas y revenir. C'est vrai que la rétroactivité est un petit peu tirée par les cheveux. On comprend que le Conseil d'Etat ait besoin de flexibilité, donc on ne fixe pas de pourcentage, de quota pour l'un ou l'autre type de zones d'activités et on prend bonne note du fait essentiel à notre sens que le canton se responsabilise pour la mise en œuvre de la politique active foncière dans les zones stratégiques.

Si j'ai commencé mon intervention précédente par un aspect historique, je vais la terminer aussi par un autre aspect historique concernant la mise en place du fonds. Effectivement, comme notre trésorier cantonal l'a signalé, pour mener à bien cette politique foncière active, on doit être 2: un acheteur et un vendeur. Or, qu'est-ce que le Grand Conseil, en 1972, a fait ici? Il a donné au CIG le statut d'entité d'utilité publique avec le droit d'expropriation. C'est ce droit-là qui lui a permis d'acquérir les millions de m², même s'il ne l'a jamais utilisé. Le fait de l'avoir lui a permis effectivement d'acquérir. C'est un des objets entre autres qui va sûrement nous occuper lorsqu'on va discuter de la création de ce fonds de politique active.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Der Fonds entspricht dem politischen Willen und vor allem einer Notwendigkeit zu einer langfristigen Entwicklung des Kantons. Die Christlichdemokratische Fraktion unterstützt deshalb einstimmig die Gesetzesvorlage mit – Sie erlauben – folgenden Bemerkungen und Anregungen:

Es war vorgesehen, es wurde gesagt, zuerst die Modalitäten in einer Verordnung zu regeln. Wir sind überzeugt, dass dies der falsche Weg gewesen wäre und dass es sehr wichtig ist, dass die Modalitäten in einer Spezialgesetzgebung geregelt werden können. Es geht schlicht und einfach um den Respekt der parlamentarischen Aufsicht und der parlamentarischen Rechte. Wir haben uns ja – ich persönlich auch – stark gemacht für die Mitsprache des Parlamentes und hier geht

es darum, dass diese respektiert wird. Es wäre übrigens auch ein Novum, weil meines Wissen alle anderen Fonds eine gesetzliche Grundlage haben. Es wäre vermessen, das gerade hier, bei einem Fonds in der Höhe von 100 Millionen Franken, nicht zu tun.

Unsere Fraktion wünscht, dass die Intervention des Staates auf strategische Entwicklungsgebiete und kantonale Interessen beschränkt bleibt. Die speziellen Modalitäten sind in der Spezialgesetzgebung klar festzulegen und auch wie die Verwaltung funktionieren sollte. In diesem Zusammenhang machen wir darauf aufmerksam, dass wir keine neue grosse Verwaltungsmaschine wünschen, sondern ein schlagkräftiges Instrument, das wie eine Plattform dazu dienen soll, dass Land erworben und wieder verkauft werden kann oder dass allenfalls auch Baurechte diskutiert werden können mit den interessierten Unternehmen. Es sollte auch möglich sein, unter den strategischen Entwicklungsgebieten allenfalls einen Landabtausch zu machen.

Zwei Bemerkungen noch zur Gesetzesvorlage selbst:

Wir sind der Auffassung, dass es korrekt ist, die etwas über 40 Millionen Franken retroaktiv bei den 100 Millionen Franken einzubinden, weil in der Kommission auch erklärt wurde, dass die 100 Millionen Franken so verrechnet worden sind.

Weiter wünscht die Christlichdemokratische Fraktion, dass die gleiche parlamentarische Kommission, die bereits jetzt in dieser Sache gearbeitet hat, ebenfalls für die Spezialgesetzgebung berücksichtigt wird und auch diese beraten kann.

Steiert Thierry (PS/SP, FV). Je vais abrégé mon intervention, puisque je ne vais pas répéter tous les arguments qui viennent d'être donnés par les représentants des autres groupes, vu que nous les rejoignons pratiquement unanimement et que l'essentiel a aussi été dit dans le traitement de la motion Thévoz/Vial. Le groupe socialiste votera donc ce projet avec l'amendement proposé par la commission, puisque pour un objet d'une telle importance, il n'est pas concevable de laisser carte blanche au Conseil d'Etat par la voie d'une simple ordonnance d'exécution.

La loi d'application que nous présentera le Conseil d'Etat devra contenir les règles de fonctionnement claires et devra apporter des précisions quant aux objets susceptibles d'être acquis par le biais de ce fonds. Quand bien même M. le Directeur de l'aménagement, des constructions et de l'environnement l'a dit tout à l'heure, on ne veut pas mélanger les choses. Il est vrai que la politique du logement n'est pas forcément le sujet du jour et ce n'est pas dans le cadre de la législation sur les finances de l'Etat qu'on va traiter cet objet-là, mais nous aimerions quand même rappeler que les subventions fédérales et cantonales pour les logements abordables sont appelées à disparaître dès 2019. Nous souhaitons que le canton anticipe les effets de ces suppressions sur les loyers subventionnés. Cela serait peut-être le moment d'y songer aujourd'hui, parce

que si on attend 2019, ça va être une bombe à retardement pour les locataires concernés.

Die Sozialdemokratische Fraktion wird dem Gesetzesentwurf und dem Änderungsantrag der Kommission zustimmen.

—

Elections

3 membres (députés) du conseil d'administration de l'HFR – 2017-GC-58

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). Merci de m'accorder quelques minutes d'attention. En préambule, je précise que ce n'est pas une mise en cause des candidats sur laquelle j'aimerais m'exprimer, ni des membres du conseil d'administration actuels.

La question porte sur la pertinence du choix de la modalité d'élection des membres du conseil d'administration d'un appareil aussi lourd que l'HFR.

Par exemple, il y a une dizaine d'années, un médecin a été élu chez nous au conseil d'administration. Les critères étaient les suivants: ça devait être une femme singinoise et médecin. A l'époque, je pense qu'il y en avait 3 ou 4. Cette jeune personne avait reçu un coup de téléphone: «Est-ce que tu ne veux pas venir? On aurait besoin de toi.» Elle a répondu: «Ecoute, moi j'ai 5 enfants et je ne sais pas ce que je vais faire là-bas.»

C'est pour ça que je m'interroge sur la pertinence de recourir à un système identique à celui de l'élection des membres du conseil d'administration de la Banque cantonale, qui privilégie, lui, les capacités spécifiques à des considérations plutôt régionales et politiques.

Je vous remercie de votre attention.

—

Projet de loi 2017-DFIN-20 Modification de la loi sur les finances de l'Etat (fonds de politique foncière active) – suite

Le Rapporteur. Je n'ai pas d'information supplémentaire, étant donné que la prise de position des différents députés et des groupes résume très bien les discussions que nous avons eues en commission.

Le Commissaire. Tout d'abord, permettez-moi de remercier l'ensemble des députés qui sont intervenus et qui sont d'accord d'entrer en matière.

J'ai juste 1 ou 2 remarques. Je l'ai déjà dit, le Conseil d'Etat se rallie au projet bis, cela paraît logique. La question a été posée afin de savoir qui s'occuperait de ça. Pour éclaircir la situation, je peux déjà vous dire que ce sera le Directeur de l'économie qui présentera ce projet de loi, j'espère évidem-

ment au plus vite, cela a déjà été relevé par mon collègue, le Directeur AEC.

Il a aussi été demandé que le fonds soit alimenté. Pour ce faire, il y a 2 aspects: d'une part, par les ventes éventuelles et, d'autre part, en voyant si les résultats futurs des comptes donnent la possibilité d'alimenter ce fonds. Dans ce cas-là, vous devrez évidemment vous prononcer.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1 – LOI SUR LES FINANCES DE L'ÉTAT (LFE)

ART. 42A^{TER} (NOUVEAU) – FONDS DE POLITIQUE FONCIÈRE ACTIVE

ART. 42A^{TER} (NOUVEAU) AL. 1

- > Adopté.

ART. 42A^{TER} (NOUVEAU) AL. 2

- > Adopté.

ART. 42A^{TER} (NOUVEAU) AL. 3

- > Adopté.

ART. 42A^{TER} (NOUVEAU) AL. 4

Le Rapporteur. Il s'agit de l'article modifié par la commission et qui propose donc une loi spécifique, laquelle sera traitée, je l'espère, par ladite commission qui s'est déjà occupée de ce décret.

Le Commissaire. J'ai déjà annoncé que le Conseil d'Etat était d'accord avec la proposition de la commission.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 42a^{ter} (nouveau) al. 4.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 664ss.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 96 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jek Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 96.

Se sont abstenus:

Castella Didier (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP). Total: 2.

Mandat 2016-GC-105 Romain Collaud/Claude Brodard/Michel Losey/Isabelle Portmann/Nicolas Kolly/Stéphane Peiry/Roland Mesot/Yves Menoud/Emmanuelle Kaelin Murith/Jean-Pierre Doutaz

Annulation de la mesure structurelle sur l'augmentation de la valeur locative de 10%¹

Prise en considération

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). C'est au nom du groupe libéral-radical et en tant que rédacteur du mandat que je me permets de prendre la parole. Je n'ai pas de lien d'intérêts avec le sujet, hormis que je suis propriétaire.

De quoi parle-t-on lorsqu'on évoque la valeur locative?

La définition dit qu'il s'agit d'une valeur établie par le département des impôts correspondant en théorie aux loyers annuels que le bien immobilier imposé produirait en cas de location. Pour ma part, il s'agit indéniablement d'abord d'un flux non financier, probablement désuet qui n'a pas d'autre but que de balancer la déduction fiscale des intérêts hypothécaires.

Maintenant, lorsque dans son message le Conseil d'Etat évoque une faible augmentation fiscale pour les propriétaires, je me permets de corriger en affirmant qu'il s'agit d'une augmentation peut-être faible, mais supplémentaire. Je fais référence notamment aux droits de mutation sur les PPE qui, depuis peu de temps, ne sont plus pris sur la valeur de l'immeuble le jour de l'achat, mais bien sur la valeur finale. Je fais référence également à la tendance à l'augmentation des taxes immobilières. Par ailleurs, vous mentionnez que les valeurs locatives n'ont pas été mises à jour depuis 1993, mais vous omettez de mentionner que de nombreux biens sont réévalués en cas de rénovation, d'agrandissement et j'en passe. Ainsi, les valeurs de 1993 ont tendance à disparaître naturellement.

Lorsque vous mettez bout à bout tous les frais qu'engendre le fait d'être propriétaire, vous vous rendez compte que malgré un environnement de taux bas, il n'est plus si favorable de posséder son propre bien: droit de mutation, taxe immobilière, valeur locative, impôt sur la fortune, frais d'entretien, intérêts hypothécaires, impôt de sortie sur la LPP, etc. Faites la somme de tous ces éléments et vous vous rendez compte, M. le Directeur, qu'une petite augmentation comme vous la mentionnez peut avoir des répercussions. L'accès à la propriété n'est plus chose aisée. Mais des répercussions sur qui?

¹ Déposé et développé le 7 septembre 2016, BGC septembre 2016 p. 2395; réponse du Conseil d'Etat le 24 janvier 2017, BGC mars 2017 pp. 519ss.

Principalement sur les rentiers, propriétaires soucieux par éducation de n'avoir que peu de dettes, qui prennent de plein fouet ce petit montant. Des répercussions sur les familles de classe moyenne, sur les familles monoparentales et la liste n'est pas exhaustive.

Ce mandat n'a pas pour but d'alléger les finances de quelques riches propriétaires, mais bien de redonner quelque chose aux 40% des Fribourgeois qui ont aussi contribué aux mesures structurelles, de redonner quelque chose à la classe moyenne qui, jour après jour, avale des coulevres.

M^{mes} et MM. les Députés – et là, je m'adresse particulièrement à ceux qui veulent s'abstenir ou voter non –, une abstention dans le cadre d'un mandat équivaut à un non. Rien n'est gravé dans le marbre; le marbre est quand le conseiller d'Etat, dans son paquet de mesures structurelles, évoque une durée de trois ans pour les employés de l'Etat et une durée indéterminée pour le reste des dites mesures. Mais que veut dire indéterminé? Je vous donne la réponse: *ad vitam aeternam*. Un impôt de plus qui ne sera jamais revu si la députation ne fait rien et surtout vote non ou s'abstient. Non, rien n'est gravé dans le marbre et l'autre partie des citoyens qui s'est également serrée la ceinture a droit aussi à une reconsidération. Il ne sera jamais l'heure de revoir ce paquet, je vous le dis, sauf qu'aujourd'hui, l'Etat et les communes peuvent se le permettre, d'autant plus que le revenu lié à cette mesure est somme toute marginal pour notre argentier cantonal. Le mandat a la difficulté de demander la majorité qualifiée; le Conseil d'Etat joue à domicile, pour reprendre une expression sportive, mais il est maintenant temps de s'allier à la majorité de ce Parlement qui votera oui pour atteindre le nombre de 56 députés.

Sur ces considérations, je vous demande, M^{mes} et MM. les Députés, de suivre le groupe libéral-radical qui soutiendra ce mandat à sa quasi-unanimité.

Doutaz Jean-Pierre (*PDC/CVP, GR*). Mon lien d'intérêts avec cet objet: je suis le modeste propriétaire d'une maison.

Je remercie le Conseil d'Etat pour la réponse à ce mandat, réponse qu'une grande majorité du groupe démocrate-chrétien ne partage pas. Le Conseil d'Etat, dans ses conclusions, demande de ne pas rentrer en matière, car cette mesure n'implique pas, à son avis, une augmentation excessive de la charge fiscale induite par les propriétaires. Il rappelle et mentionne que les valeurs locatives, comme il vient d'être dit, n'auraient pas été réadaptées depuis 1993. Bien que le mode de calcul soit stable, cette affirmation est grandement contestable dans la mesure où depuis bientôt vingt-cinq ans, bon nombre de bâtiments, voire peut-être une majorité d'entre eux ont subi des transformations, des réinvestissements; et de fait, la valeur locative et fiscale a été réévaluée selon les procédures *ad hoc*.

Que dire encore de l'effort consenti par les propriétaires de constructions récentes taxées à la valeur du jour, qui subissent 1 an, voire peut-être 2 ans plus tard une réévaluation de 10% de leur valeur locative et fiscale totalement arbitraire et non équitable. D'autre part, la conséquence de cette mesure linéaire a des effets en cascade multiples et cumulatifs dans différents domaines: des effets non seulement sur l'impôt sur le revenu ou la fortune et que le Conseil d'Etat juge mineurs, mais également des effets sur la contribution immobilière, comme il a été dit, sur les droits de mutation et plus encore des conséquences subtiles et surnoisées sur les demandes d'aide complémentaire, sur l'aide à l'assurance-maladie, des effets négatifs sur l'aide aux subventions aux crèches ou envers l'accueil extrascolaire, envers l'obtention de bourses d'études, soit envers la classe moyenne, les jeunes couples avec enfants, les jeunes propriétaires et les personnes âgées en particulier. Pour ma part, une augmentation linéaire sur le long terme pour ces raisons non exhaustives doit être reconsidérée comme arbitraire, donc également à corriger.

Les propriétaires ont participé avec un sens du devoir à l'effort demandé via les mesures structurelles 2013–2016. Ces mesures ne sont pas la bible et doivent être réorientées lorsque l'une de celles-ci est non équitable. Donc, résultat: une mauvaise cible aux conséquences multiples qui doit être impérativement corrigée.

Les comptes de l'Etat se portent bien, sans parler de sa fortune; et ceux des communes – résultats encore annoncés dans la presse aujourd'hui – sont quasi tous largement favorables. L'Etat ne se portera pas moins bien et les jeunes propriétaires ou modestes propriétaires retrouveront un petit moins de tracasseries. Le Conseil d'Etat aura tout loisir de réorienter sa réflexion de manière plus équitable et adaptée dans la mesure où, comme il le dit dans le message, «la fixation des valeurs relève de sa compétence». En tant que mandataire, je vous invite, avec une grande majorité du groupe démocrate-chrétien, à accepter ce mandat.

Girard Raoul (*PS/SP, GR*). Je vous rappelle en préambule mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal en charge des finances à Bulle et président du Club des communes; et c'est à ce titre que j'interviens tout d'abord.

Les communes ne peuvent pas accepter ce mandat. Lorsque les mesures structurelles et d'économies ont été décidées, elles avaient tout d'abord été négociées avec les communes, avec l'ACF. Au final, ces mesures n'ont pas été négatives pour les communes, il faut le dire; certaines ont été négatives, d'autres pas. Revenir sur cette valeur locative, c'est enlever une mesure favorable pour les communes. Mais que fait-on avec celles qui étaient défavorables? Par exemple, quant à la participation du canton au trafic régional, on l'augmente pour compenser? Je n'entends absolument pas cela ce matin. Ces mesures ont été négociées, on ne peut pas changer maintenant les règles du jeu. Comment avoir confiance pour les

prochaines négociations si tout peut être cassé dans cette salle? Alors, je vois venir les réactions: les communes pleurent, Girard pleure comme toujours, alors que vous constatez les excellents résultats 2016 de ma commune et de nombreuses communes; M. le Conseiller d'Etat l'a encore rappelé l'autre jour.

J'aimerais quand même rappeler à mon collègue Doutaz une petite, petite différence entre le canton et les communes: c'est une petite différence d'environ 2 milliards, largement plus de 2 milliards; on en a parlé ces 2 derniers jours, la fortune du canton, c'est largement plus d'1 milliard. Alors, c'est aussi largement plus d'1 milliard pour les communes, c'est 1 milliard de dettes cumulées. Vous voyez que la situation n'est quand même absolument pas la même.

Pour une autre raison, je m'opposerai également à ce mandat. Ce mandat crée une inéquité fiscale crasse. Le système fiscal que l'on connaît dans le domaine immobilier n'est peut-être pas le meilleur, mais ici, on n'est pas là pour le changer. On souhaite simplement faire revenir la valeur locative au niveau des années nonante. J'étais locataire dans les années nonante et ne me dites pas que les loyers n'ont pas augmenté en vingt-cinq ans; c'est même monstrueux. Il n'est donc pas possible, il est même inique de considérer pour le propriétaire une valeur des années nonante. Et je suis propriétaire, mais vous avez compris, ce n'est pas un intérêt personnel pour moi ce matin. Je vous invite donc à refuser ce mandat ou alors – et je serai d'accord avec mon collègue Collaud –, vous pouvez vous abstenir aussi; ça ira tout aussi bien.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR). Nous ne parlons pas aujourd'hui de la pertinence de la valeur locative et de son imposition. Nous ne parlons pas non plus d'une remise en question de cette taxation appelée – et vous le savez – à perdurer pour le moment. Nous ne parlons pas non plus de la possibilité d'une déduction fiscale des intérêts. Tout cela peut faire l'objet d'autres débats et nous sommes ouverts à débattre.

Nous parlons aujourd'hui uniquement d'une mesure visant à adapter les valeurs locatives au marché et c'est tout. Il s'agit d'une marge de manœuvre de 10% pour actualiser des valeurs réputées évolutives dans ce marché immobilier. Les incidences positives pour l'Etat et les communes sont importantes; la charge supplémentaire prise individuellement pour les propriétaires est tout à fait supportable et justifiée; je suis moi-même propriétaire. La tâche du Grand Conseil est de garantir une égalité de traitement entre tous les Fribourgeois et les Fribourgeoises, qu'ils soient locataires ou propriétaires. La tâche du Grand Conseil est de s'assurer que s'il faut faire un effort solidaire, chacun puisse le faire. Vouloir supprimer cette mesure structurelle de 10% va exactement dans l'autre sens.

Le groupe Vert Centre Gauche regrette le petit combat sournois mené par cet instrument parlementaire. Notre groupe rejoint les arguments du Conseil d'Etat et s'est prononcé à

l'unanimité contre le mandat. Chers collègues, je vous invite à faire de même.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). En préambule, mon lien d'intérêts: je suis aussi propriétaire.

Vous le savez, le principe même de la valeur locative, un revenu virtuel imposé chez les propriétaires de leur propre habitation, est une notion contestée et contestable. Les discussions sont d'ailleurs en cours aux Chambres fédérales pour la supprimer purement et simplement, mais tel n'est pas directement l'objet du mandat qui nous occupe ce matin. Il n'en demeure pas moins que l'augmentation de 10% de la valeur locative décidée par le Conseil d'Etat en 2013 dans le cadre des mesures structurelles et d'économies pénalise certains propriétaires, aux premiers rangs desquels des retraités au bénéfice d'une seule rente AVS. Il en existe encore, Mesdames et Messieurs, dans notre canton, des rentiers AVS, certes propriétaires de leur habitation, mais qui ne disposent ni de deuxième pilier, ni de troisième pilier. On les trouve surtout parmi les agriculteurs ou autres indépendants retraités. Pour certains de ces contribuables, l'augmentation de 10% de la valeur locative, un revenu virtuel, je le rappelle, a eu des conséquences fâcheuses comme le fait de passer un palier et ainsi voir certaines déductions fiscales ou aides se réduire, comme par exemple l'aide à la caisse maladie.

Ce revenu virtuel imposé s'est aussi accentué grâce à la diminution des taux d'intérêts hypothécaires. Cette augmentation peut aussi avoir des conséquences néfastes pour des jeunes familles souhaitant devenir propriétaires. Dans ces cas, l'augmentation de la valeur locative est rarement déterminante, j'en conviens, mais elle se cumule avec d'autres restrictions imposées aujourd'hui pour devenir propriétaire. Les mesures structurelles et d'économies étaient nécessaires en 2013 et le Grand Conseil les a soutenues. Néanmoins, parmi les mesures proposées, beaucoup d'entre elles étaient temporaires aux premiers rangs desquels la contribution de solidarité du personnel de l'Etat qui s'est terminée fin 2016. Non seulement la contribution de solidarité a été supprimée avec raison de mon point de vue, mais en plus le personnel a vu ses efforts récompensés avec une revalorisation des salaires de 0,4%, en plus des paliers, alors que l'indice des prix à la consommation, lui, diminue.

Les mesures liées aux nouvelles recettes sont évidemment pérennes dans l'esprit du Conseil d'Etat, comme l'augmentation de la valeur locative. Quant aux mesures structurelles à proprement parler, on n'en a jamais vu la couleur et pour cause: la situation financière du canton s'est améliorée grâce à ses recettes supplémentaires. Je rappelle que l'augmentation des recettes fiscales en 2015 par rapport à 2014 a été de 72 millions, dont 5 millions pour la valeur locative; et des recettes fiscales ont encore augmenté de 66 millions en 2016 par rapport à 2015. C'est dire que la suppression de cette augmentation de 10% de la valeur locative n'aurait pas de graves

conséquences sur la situation financière du canton. Mais surtout, elle améliorerait la situation de certains propriétaires retraités. Avec toutes ces raisons, M. le Président, Mesdames et Messieurs, le groupe de l'Union démocratique du centre vous propose d'accepter ce mandat.

Chassot Denis (*VCG/MLG, BR*). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis un modeste propriétaire.

L'art. 56 de notre Constitution cantonale précise ceci: «L'Etat encourage l'aide au logement, la construction de logements et l'accès à la propriété de son logement.» L'imposition de la valeur locative est à mon avis quelque peu désuète et surtout inéquitable dès lors qu'elle frappe un revenu fictif. La motion lancée au niveau fédéral demandant l'abolition de l'impôt sur la valeur locative n'est certes pas parfaite et demande quelques ajustements. A l'instar du locataire, la résidence principale de tout propriétaire ne devrait pas, à mon sens, faire partie de la déclaration fiscale et ne devrait donc pas être imposée. Mais ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui.

Tant que cette imposition n'est pas abolie, je suis d'avis qu'elle peut être de temps à autre réajustée. Je ne vais pas accepter ce mandat qui ne se justifie pas dans le contexte actuel. Il n'en reste pas moins que cette problématique de la valeur locative mérite une attention particulière et on aura, je l'espère, très certainement l'occasion d'en débattre.

Emonet Gaétan (*PS/SP, VE*). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis propriétaire; et pour cette intervention au cours de laquelle je souhaite réorienter le débat vers le vrai problème que pose ce mandat, je suis enseignant et fais partie de la structure de la FEDE, qui n'est pas – n'en déplaise à certains – moribonde et qui a négocié et accepté le programme des mesures d'économies.

Le 8 février 2017, je suis intervenu en fin de débat et à la suite de ma collègue Chantal Pythoud-Gaillard pour défendre la motion 2016-GC-46 déposée par M. Suter. Cette motion demandait une modification de la loi sur le personnel de l'Etat concernant le remboursement de la contribution de solidarité versée par les employés d'Etat durant les années 2014 à 2016.

Lors de ce débat, plusieurs intervenants, parmi lesquels figurent des députés qui ont déposé le mandat que nous examinons aujourd'hui, ont argumenté pour demander le rejet de cette motion. Il y a quelques minutes, M. Doutaz a dit qu'une mesure doit être réorientée lorsque celle-ci est inéquitable. Je me permets de reprendre – sans interprétation, ce n'est pas mon genre – quelques interventions consignées dans le *BGC* de février 2017, en page 31, de MM. Brodard et Kolly pour vous expliquer tout le mal que je pense de ce mandat et en vous demandant de le refuser: «Cette proposition va clairement à l'encontre du principe de symétrie des sacrifices qui a prévalu lors de l'acceptation des mesures d'économies en 2014. Si cette proposition devait être acceptée, il faudra

alors revenir sur l'ensemble des mesures d'économies et rembourser tout le monde. Cependant, cela ne fait pas sens. Les mesures structurelles étaient nécessaires et ont porté leurs fruits, les sacrifices entre augmentation de rentrées financières et limite des dépenses étaient selon nous totalement équilibrés. Il n'y a pas lieu de revenir en arrière.» Fin de la citation de M. Nicolas Kolly.

«De plus, ce paquet se voulait global avec certaines mesures de réduction de coût et d'autres d'augmentation de recettes et de taxes. [...] Je relève que toutes les mesures d'augmentation de revenus sont pérennes et continuent d'être mises en œuvre aujourd'hui.» Fin de la citation de M. Claude Brodard.

Chères et chers collègues, comment expliquer aujourd'hui que ces mêmes députés défendent un mandat qui est en contradiction avec leurs propos et leur engagement d'il y a 3 mois? Ne mettons pas en péril l'équilibre qui a été trouvé et n'ouvrons pas une boîte de Pandore qui pourrait conduire à d'autres mandats ou motions similaires remettant en cause, par petites touches, les décisions prises il y a 3 ans. Ce mandat est à rejeter.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). J'interviens comme coauteur du mandat et je cite mes liens d'intérêts: je suis propriétaire de mon propre logement, membre du comité de la Chambre fribourgeoise de l'immobilier et président de la Commission des finances et de gestion.

Je ne vais pas répéter tous les arguments pertinents et intellectuellement corrects de mon collègue député Romain Collaud, mais simplement rappeler que cette hausse de valeur locative impacte, cela a été souvent dit, beaucoup plus durement les classes moyennes et les rentiers propriétaires, avec beaucoup d'autres conséquences indirectes, comme par exemple la suppression des subventions LAMal ou la réduction de celles-ci et toute une série de répercussions indirectes, M. le Député Doutaz en a parlé tout à l'heure.

Comme députés cantonaux, nous devons agir pour ces personnes-là et c'est dans ce cadre-là que nous avons déposé, avec mon collègue Collaud, ce mandat. De très nombreux propriétaires n'ont pas compris cette mesure, estimant être traités à nouveau comme des vaches à lait. Ce n'est d'ailleurs pas totalement faux, tant la fiscalité immobilière est élevée à Fribourg, tant lors de l'achat, de l'usage, de la vente et du transfert de tout bien immobilier. Mais je voudrais aussi parler des conséquences de ce mandat sous l'angle global des finances publiques tant cantonales que communales par effet de ricochet. Après la suppression des mesures touchant les employés de l'Etat, il me semble normal et légitime de rediscuter cette mesure et de rediscuter aussi toutes les autres mesures ayant pour effet une augmentation des taxes et des revenus, lesquels, il est vrai, étaient dans le message des mesures d'économies pérennes. Mais on a beaucoup parlé de symétrie des sacrifices en 2013 lors de ces mesures d'économies. Dans ce sens-là, il me semble politiquement logique de

rééquilibrer les choses et de rappeler que les propriétaires ont fait un effort important. Dans le contexte des finances cantonales actuelles, la remise à niveau de cette valeur locative est, contrairement à la réponse du Conseil d'Etat à notre mandat, totalement réalisable et cela, j'insiste, sans toucher aux prestations publiques. Il suffit d'examiner les derniers comptes cantonaux pour s'en rendre compte; il n'y a aucune crainte à avoir à ce sujet.

Sous l'angle des finances communales, je tiens aussi à vous rassurer, Mesdames et Messieurs et particulièrement tous les députés membres d'exécutifs communaux: les répercussions de l'acceptation de ce mandat seraient très faibles et ne nécessiteraient pas de hausses d'impôts. Dans le cas de ma profession, je contrôle les comptes de nombreuses communes fribourgeoises et il faut le dire très clairement: pour les 99% de celles-ci, les comptes ont été assez largement bénéficiaires ces dernières années. Je cite les propos de notre ministre des finances tenus hier ou avant-hier: «Les communes ont réalisé en 2016 des excédents réels supérieurs à 4% des charges.» Il est donc clair que le bilan général du plan de mesures a été favorable pour nos communes. Pas de crainte à avoir à ce sujet-là.

Dernier point enfin: si le Grand Conseil ne demande pas aujourd'hui des ajustements des recettes supplémentaires consécutives au plan de mesures d'économies, il ne va rien se passer. N'attendez pas de notre Conseil d'Etat et de notre ministre des finances un réexamen de ces mesures; cela n'arrivera pas, ne soyons pas dupes: ces nouveaux revenus seront acquis définitivement par le tout puissant Etat de Fribourg qui pourra encore fièrement consolider son indécente fortune. Avec ces considérations, je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'accepter ce mandat en faveur de 40% des ménages vivant dans leur propre logement. Nous sommes leurs représentants et il convient maintenant d'annuler cette décision unilatérale de notre Conseil d'Etat.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Mes liens d'intérêts: propriétaire d'une villa familiale destinée à accueillir 6 personnes et un cabinet vétérinaire astreint à l'impôt fédéral, communal et paroissial et astreint également à une avalanche, voire un tsunami de taxes: l'eau, les déchets, véhicules et remorques, huile et carburant, taxes immobilières et j'en passe. Cependant, je suis aussi président de l'Association des communes fribourgeoises et comme je l'ai toujours fait, c'est pour cela que je suis ici aujourd'hui; au lieu de soigner des vaches, je donne la primeur à mes fonctions électives.

Comme contribuable, j'aurais tout intérêt à soutenir ce mandat. Comme président élu des communes, je m'y dois de m'y opposer et de vous rappeler qu'uniquement sur la valeur locative et uniquement pour l'impôt sur le revenu, la perte pour les communes s'élèverait à plus de 7 millions, la perte de la contribution immobilière à 1,2 million. Je vous demande donc, au nom des communes, de refuser ce mandat. Nous

sommes persuadés que la mesure fait partie d'un paquet qui devait au minimum assurer aux communes la neutralité de l'exercice et j'espère qu'avec ces belles paroles, M. le Conseiller d'Etat Godel est content.

Cependant, M. le Conseiller d'Etat, 2 milliards nous séparent et je reprends les paroles de M. Girard. Je n'arrive pas à me souvenir qui a dit: «Nos rendements sont faibles, mais nous avons au moins réussi à échapper aux intérêts négatifs.» Je ne sais plus quel est le personnage célèbre qui l'a dit, mais je suis convaincu que ce n'est pas un syndic. Dès la fin des calculs de l'effet des MSE sur les communes dans une année, je demande aux services de l'Etat de recalculer la nécessité du maintien de l'entier de ces mesures sous les formes les plus diverses. Il est pour nous plus intelligent d'analyser l'entier du système et de ne pas attaquer mesure par mesure. Les MSE sont un euphémisme. En effet, la partie structurelle n'a que peu été évoquée et la partie économique est composée pour l'essentiel d'augmentation de taxes. Le SITel vient d'annoncer, par exemple, de vraies mesures structurelles et j'en suis désolé pour MM. Gagnioz et Piller.

Avoir plus d'un milliard de fortune, c'est bien, mais à quoi cela sert-il si nous massacrons ainsi l'attractivité du canton par la mise en coupe massive des revenus de la classe moyenne?

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). J'ai échangé plusieurs fois avec vous, M. le Conseiller d'Etat; je n'ai pas pu vous convaincre et vous ne m'avez pas vraiment convaincu non plus. Néanmoins, je pense que si j'étais à votre place, je tiendrais probablement les mêmes propos et je pense que l'inverse serait aussi valable.

Le principe de la valeur locative a été maintes fois discuté en Suisse et c'est un principe qui n'est pas forcément juste: on amplifie d'une façon artificielle les revenus d'une personne propriétaire, sa fortune. Je qualifie cet impôt d'impôt captif. Si on vivait en roulotte, on pourrait se déplacer, changer de canton. Il n'y a pas plus immobilier qu'un immeuble. Si vous êtes riche, si les impôts sont trop élevés, vous quittez le canton. Ce n'est pas possible dans ce cas-là. Lorsque la mesure structurelle a été prise en 2013, je n'étais pas présent au Grand Conseil, mais je crois savoir qu'elle n'était pas limitée dans le temps.

Aujourd'hui, comment voulez-vous expliquer à des propriétaires qu'on maintient une mesure structurelle de 10% pour sortir le canton de l'ornière des difficultés financières, alors que nous venons d'approuver des comptes avec un bénéfice substantiel de 85 millions? Je pense qu'il est temps de montrer un signal clair et fort pour les propriétaires, mais aussi pour la classe moyenne. Cette classe moyenne qui fait la force de notre canton, cette classe moyenne qui paie ses impôts jusqu'au dernier franc, cette classe moyenne qui n'a droit à aucune subvention et cette classe moyenne qui est captive par rapport à sa maison et son appartement. Oui, Mesdames et Messieurs, ce sera un oui clair de ma part pour soutenir ce

mandat et abolir cette augmentation de 10% de cette contribution locative.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Je n'ai pas de lien d'intérêts; ou je dirais que je n'ai plus de lien d'intérêts et je précise que j'interviens à titre personnel.

Permettez-moi de ne pas parler du mandat proprement dit, car au-delà du fond, c'est avant tout à la forme que je ne peux souscrire.

Le Grand Conseil a adopté un principe: les mesures structurelles et d'économies faisaient sens uniquement si le paquet global était accepté. De nombreuses discussions avec différents partenaires ont eu lieu, ayant pour finalité un véritable exercice d'équilibrisme. Le Grand Conseil a reconnu l'importance de ce principe et l'a soutenu massivement. Il savait qu'enlever un pion de cet échiquier serait fatal pour l'adoption du projet sur les mesures structurelles et d'économies. Depuis la fin du délai de certaines mesures, lequel était connu, des députés de gauche ou de droite y vont de leur intervention parlementaire pour reconsidérer quelques mesures pérennes: une en février refusée en avançant notamment le non-démantèlement du paquet; une aujourd'hui qui, j'espère, sera refusée pour les mêmes motifs que février; une en préparation selon mes sources et concernant l'assurance-maladie. Et après? A quand la prochaine? Une à chaque session? A ce rythme, une législature ne suffira pas.

Bien entendu, je ne juge pas la pertinence de l'une ou l'autre mesure, car le fond sera louable pour les uns, un peu moins pour d'autres, que l'on ait une sensibilité de droite ou de gauche ou selon nos convictions personnelles. Vous m'aurez comprise: à chaque fois qu'un instrument parlementaire sera déposé pour démanteler une à une les mesures de ce paquet global, je m'y opposerai. Garder une ligne que l'on a décidé en toute connaissance de cause est pour moi une valeur fondamentale et je suis fière d'en faire ma première conviction politique. Le Grand Conseil a eu la volonté ferme de voter ce principe et savait que certaines mesures allaient perdre; donc, assumons-le ainsi ou alors – et là, je n'y verrais pas d'inconvénient – ayons le courage – et je m'adresse aussi en premier au Conseil d'Etat – de le rediscuter, de le réorienter dans son ensemble.

C'est avec ces considérations que je refuserai ce mandat et vous demande d'en faire autant.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Präsident des Hauseigentümergeverbands Freiburg.

Eigentlich müssten wir heute beschliessen, den Eigenmietwert, der einmalig ist auf der Welt, abzuschaffen. Umso mehr dürfte die Aufhebung der Strukturmassnahme «Eigenmietwerterhöhung um 10%» unbestritten sein.

Den Eigentümern, die in ihrer eigenen Immobilie leben, wird neben den anderen vielen Abgaben und Steuern mit dem Eigenmietwert ein fiktives Einkommen generiert, welches zusätzlich zu versteuern ist. Diese Besteuerung führt zu einer ungerechten Ungleichbehandlung von Wohneigentümern und Mietern und setzt vor allem falsche Anreize. Während die Eigentumswerte und damit die Steuerlast steigen, sinken die Hypothekarzinsen. Weil die Schuldzinsen vom Einkommen abgezogen und die Steuerlast reduziert werden kann, lohnt sich für viele die Rückzahlung einer Hypothek nicht mehr. Eine Amortisation des Wohneigentums wird immer unattraktiver und die eigenverantwortliche Vorsorge wird durch das aktuelle Steuersystem bestraft. Als Altersvorsorge muss aber das schuldenfreie Wohneigentum gefördert werden. Heute merkt aber der Hauseigentümer überhaupt nichts davon: Statt Geld zu sparen, muss er es dem Fiskus abliefern. Übrigens und zudem: Der Freiburger Staatsrat füllt damit auch noch die Kassen von Bundesbern.

Die damals vom Staatsrat beschlossene Erhöhung des Eigenmietwertes steht somit schief in der Landschaft. Die Hypozinsen sinken und der Eigenmietwert steigt. Der Fiskus raubt dem kleinen Hausbesitzer sein schwer verdientes Geld in ungerechtfertigter Weise. Es ist somit an der Zeit, diese Diskrepanz auszumerken. Es sind nicht die Reichen, welche profitieren, sondern es ist der Mittelstand, die jungen Familien und schlussendlich die Rentnerinnen und Rentner, die unter dem heutigen Steuersystem leiden. Schon der Eigenmietwert ist in der heutigen Zeit unangebracht, dessen Erhöhung noch viel mehr. Und zudem weiss der kluge Finanzminister: Sparen heisst nicht, mehr einnehmen, sondern sparen heisst, weniger ausgeben. In diesem Sinne ist die Korrektur überfällig.

Ich bitte Sie, dem Mandat zuzustimmen.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Lorsqu'on a voté ce paquet structurel, on a voté 3 formes de mesures: un premier groupe était fait pour une certaine durée et là, il y avait principalement le personnel qui était touché. Aujourd'hui, ces mesures ont été annulées. On avait un groupe de mesures pérennes et à ce moment-là, en principe, il devrait persister sur la durée. On avait un autre groupe prévu pour revoir ces modifications lors de cette législature; et en principe, c'est le Conseil d'Etat qui devrait définir lors de cette législature ce qu'il va être fait avec ces restructurations qu'on avait décidées à l'époque et si on peut se permettre d'abandonner ces coupes budgétaires qui avaient été décidées à ce moment-là dans ce groupe. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat a plutôt démontré qu'il n'avait pas l'intention de revoir les modifications de ce groupe où on devait revoir lors de cette législature les coupes budgétaires qui devaient être faites.

M. le Conseiller d'Etat, mes questions sont les suivantes: j'aimerais savoir si vous allez revoir ce groupe de mesures que vous aviez prévu de réviser lors de cette législature. Pour

moi, c'est important que vous maîtrisiez ce que vous aviez décidé, c'est-à-dire tout le paquet global de la manière que vous aviez décidé et vous aviez clairement dit que certaines mesures seraient révisées lors de cette législature et j'aimerais connaître votre avis par rapport à ça.

Je prends l'exemple de la fortune commerciale des sociétés simples: vous aviez décidé que pour les allocations familiales et les assurances-maladie, il y aurait une révision lors de cette législature si on pouvait se le permettre; qu'est-ce que vous allez faire avec ça? M^{me} Demierre a plutôt dit qu'elle n'avait pas l'intention de modifier cette coupe. Pour moi, c'est vraiment important que vous vous déterminiez sur ces différents projets.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). J'ai entendu avec attention les inquiétudes au sujet de la classe moyenne et je les partage. Mais Mesdames et Messieurs, la classe moyenne est composée de propriétaires et de locataires. Vous voulez que nous attaquions les difficultés de la classe moyenne et vous avez évoqué le prix élevé des primes maladie, des structures d'accueil pour les familles, des transports publics – et à ce titre, je précise que le canton a baissé ses subventions au trafic régional. Si tous ces points vous tiennent à cœur, nous aurons sûrement l'occasion tous ensemble de trouver des solutions, mais s'il vous plaît, pour l'ensemble des citoyens fribourgeois et pas pour une seule catégorie.

Vous vous inquiétez de l'accès à la propriété. Rappelez-vous il y a quelques temps, je n'étais pas encore là, vous avez parlé de la loi sur le notariat: les taxes de notaire pour l'achat très simple d'un appartement en propriété par étages sont dans le canton de Fribourg supérieures à la moyenne. Vous n'avez rien voulu y changer, en tout cas dans votre majorité. C'est pour cela enfin que je vous propose de rejeter ce mandat, mais je tiens à préciser que nous sommes, ceux qui le refuseront, sans doute à disposition pour discuter des problèmes de la classe moyenne. Enfin, pour paraphraser ou transformer plutôt les propos du député Vonlanthen, en ce qui nous concerne dans le canton de Fribourg, économiser, ce n'est pas forcément dépenser moins, M. le Directeur des finances; économiser, c'est peut-être aussi investir pour les générations futures.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je suis – je crois que je peux parler au nom de mon collègue Brodard – très honoré de vos citations: tant de bon sens dans votre bouche, on n'y était pas habitué. Nous aurions aimé que vous fassiez ces prises de position lors de la prise en considération de la motion que vous aviez citée. Mais mon cher collègue, ne mélangeons pas tout. La motion Suter que vous avez citée demandait de revenir de manière rétroactive, de rembourser les employés de l'Etat qui avaient dû payer, qui s'était vu retenir la contribution de solidarité. Pour ce mandat, on ne demande pas de rembourser aux propriétaires les 10% qu'ils ont payés depuis que cela a été mis en application. Ce n'est pas du tout la même chose.

Lorsqu'on parle de symétrie, on garde à l'esprit que le gel des paliers du personnel de l'Etat s'est terminé en 2017. C'était limité dans le temps et je crois qu'au vu du résultat du canton, aussi au vu des résultats des communes, ce n'est pas faire de la pingrerie que d'accepter ce mandat. On a parlé de 7 millions. La petite commune du Mouret où j'ai le plaisir d'habiter a fait passer 1 million de bénéfices lors du dernier exercice. Je crois que les représentants des communes qui pleurent les conséquences de cette mesure, c'est vraiment très limite. Non seulement il faut peut-être revenir sur ces mesures structurelles, mais aussi réfléchir à appliquer les motions votées par ce Grand Conseil qui demandaient des baisses d'impôts pour que Fribourg arrête d'être un enfer fiscal.

Godel Georges, Directeur des finances. Vous avez constaté que j'ai écouté avec beaucoup d'attention les arguments des uns et des autres et permettez-moi tout d'abord de dire que je suis très sensible à une certaine argumentation lorsqu'on touche la classe moyenne. Je comprends parfaitement, on a eu souvent l'occasion d'en parler, mais je vais essayer de vous démontrer, de vous convaincre de suivre le Conseil d'Etat, de vous démontrer que vous n'avez pas utilisé le bon instrument pour améliorer la situation de la classe moyenne.

Mais auparavant, je vais répondre à quelques questions précises, notamment quand on dit qu'il y a une inégalité de traitement, réévaluation, etc. Je me suis beaucoup penché là-dessus, parce que je voulais en avoir le cœur net. J'ai eu des discussions avec pas mal d'entre vous. Tout d'abord, permettez-moi de dire ceci: tout le monde connaît ce livret vert et les taxations actuelles pour des maisons neuves ou des réévaluations; ce sont toujours des chiffres de 1991, retenez-bien ça, toujours les chiffres de 1991.

Certains viennent me dire: «Mais tu ne te rends pas compte, on a 100 000 frs de plus, etc.» J'ai tout entendu. Alors, il faut faire très attention lorsqu'on parle de réévaluation. Si vous entretenez votre immeuble normalement, il n'y a pas de réévaluation, mais si vous refaites toute l'enveloppe et quand vous remplissez le carnet vert, écoutez-moi bien, si vous n'avez pas mis la fois précédente le même nombre de pièces que la dernière fois, évidemment ça change, c'est élémentaire.

Bien sûr, je ne veux citer personne, mais j'en ai certains dans cette enceinte qui ont été contrôlés 3 fois. J'ai demandé à la personne concernée si je pouvais la citer; il m'a dit: «Tu peux me citer, mais sans préciser mon nom.» Il a été contrôlé 3 fois et les 3 fois, c'était en ordre. Il n'y a pas de modification. C'est ça, il ne faut pas dire des choses qui ne sont pas justes.

Ensuite, M. le Député Stéphane Peiry a parlé des retraités, des paysans dont je fais partie, etc. Je suis sensible à ça, mais juste pour rappel – et je l'ai expliqué à quelques paysans ce matin: la valeur locative pour les paysans n'a pas été modifiée en 2013 et beaucoup ne le savaient pas, mais j'ai vérifié. Pourquoi? Parce que c'est du droit fédéral.

J'en viens maintenant à la remarque et à la question précise du député Ducotterd. Il a en partie raison, j'ai le message sous les yeux. Vous l'avez dit justement: il y a 3 sortes de mesures: des mesures pérennes et elles sont quasiment toutes pérennes; il y a celles pour le personnel qui étaient pour trois ans et puis il y avait les reports d'instruments parlementaires, comme vous l'avez justement dit, qui étaient reportés. Je cite: «En matière de réduction de primes d'assurance-maladie, le Conseil d'Etat se voit contraint de reporter la mise en œuvre des mesures en faveur des agriculteurs (modification de la limite pour la détermination du droit de prestation: ajout de 4% au lieu de 5% de la fortune imposable au revenu net) et des indépendants (modification de la limite pour la détermination du droit aux prestations: fortune brute de référence augmentée de 1 à 1,5 millions de francs.» Idem pour les bourses d'étude.

A ce que j'ai vu, c'est le seul élément qu'on a repoussé, mais il y en a peut-être d'autres, mais nous avons dit, et c'est vrai, qu'il faut repousser à la prochaine législature. Nous sommes en pleine période de plan financier; toutes les Directions sont mises sur la table. Mais en ce qui concerne cet élément, sauf erreur de ma part, il est déjà réglé. Pourquoi? Dans un arrêt rendu le 19 janvier, le Tribunal fédéral a estimé qu'il était anticonstitutionnel de fixer des plafonds sur des valeurs brutes, car les dettes éventuelles ne sont pas prises en considération. Il convient dès lors de définir des valeurs nettes qui soient facilement identifiables, etc. Je pourrais vous donner l'arrêt. Et nous avons modifié l'ordonnance: le projet est du 26 août 2016 avec effet rétroactif – c'était le projet du 26 août, mais on l'a adopté au 1^{er} septembre 2016 avec effet rétroactif. Le problème que vous soulevez, à ma connaissance, sous réserve de vérification, est réglé. J'espère que j'ai réussi à vous convaincre, mais peut-être qu'il faut encore quelques arguments.

J'en viens maintenant sur le fond. On a beaucoup parlé de valeur locative, on a presque fait quelques fois, vous l'avez dit, le débat fédéral. Mais tout d'abord, je vous rappelle ce qu'est la valeur locative, sa définition: la valeur locative représente la valeur de l'usage personnel d'un immeuble par le propriétaire; cette valeur est à considérer comme un revenu imposable de la fortune immobilière. Le fondement, c'est le Tribunal fédéral, ce n'est pas le Conseil d'Etat. L'imposition de la valeur locative est motivée par le fait qu'elle représente un revenu en nature qui a une valeur économique correspondante au loyer que le propriétaire aurait pu obtenir d'un tiers en louant son logement. En utilisant lui-même ce bien, le propriétaire épargne une dépense indispensable, le loyer, qui n'est pas déductible pour les locataires de logement privé. Cette imposition concrétise, et ça, c'est important, le principe de l'égalité de traitement entre les propriétaires et les locataires. En droit cantonal, la valeur locative peut être fixée plus bas que les loyers du marché. C'est une jurisprudence du Tribunal fédéral: la valeur locative ne peut pas descendre en dessous de la limite constitutionnelle inférieure à 60% des loyers du marché.

Je vous donne une explication concrète en prenant le cas d'un exemple chiffré. La valeur locative se fait sur la base d'un questionnaire que j'ai déjà cité, le questionnaire vert; prenons une valeur locative de 20 000 frs issus de ce document-là; quant à la valeur de rendement, vous savez comment elle se calcule: c'est la valeur locative multipliée par le taux de capitalisation à 8%. Le cas que je prends – ça dépend aussi des années; je précise bien et j'y reviendrai aujourd'hui, on devrait le calculer à 5% et ça vous augmenterait beaucoup plus –, 20 000 frs à 8%, ça fait 250 000 frs. Pour calculer la valeur fiscale, vous prenez le double de la valeur de rendement, ce qui fait 500 000 frs; valeur vénale ou valeur de marché, pour le cas précis que je prends, ce sont 800 000 frs. Alors, vous prenez la valeur fiscale divisée par 3, soit 500 000 frs + 800 000 frs : 3 = 433 330 frs dans le cas que je cite. Maintenant, j'augmente cette valeur de 10%. Je ne veux pas vous donner tout le détail, mais les 10% font 22 000 frs capitalisés à 8%, ce qui fait 275 000 frs, ce qui fait alors 550 000 frs + 800 000 frs : 3 = 450 000 frs. Cela fait 16 670 frs de plus, soit 3,84% de plus.

Dans ce cas d'espèce que je viens de vous expliquer, la valeur fiscale après indexation de 10% représente les 56,25% de la valeur vénale, alors que le Tribunal fédéral l'a fixée à 60%, mais il a admis une valeur inférieure dans un cas que je connais.

Maintenant, je vous ai dit que les valeurs n'ont pas été augmentées depuis 1991. Si on indexe ces valeurs – je ne veux pas aller dans le détail des calculs, mais je prends 2 aspects – de valeur fiscale, ce terrain de 800 000 frs passe à 1,120 million de frs; et là, vous n'êtes plus à 450 000 frs, mais à 556 670 frs. Je reprends le même calcul, je n'indexe pas les 10%, mais je change le taux de capitalisation qui serait logique avec les marchés financiers d'aujourd'hui. Je prends 5% et je n'augmente pas de 10%: au lieu de 556 000 frs et 450 000 frs, je suis à 560 000 frs. Voilà la situation.

Selon moi et j'espère qu'avec ça, je peux vous convaincre, l'indexation de la valeur locative de 10% constitue un moindre mal, une mesure nécessaire pour que les valeurs appliquées dans le canton restent un tant soit peu conformes au cadre constitutionnel. Supprimer l'indexation de 10% des valeurs locatives pourrait inciter certains d'être vous à demander une refonte totale qui coûterait beaucoup plus chère aux propriétaires, je peux vous l'assurer. Ces éléments démontrent qu'il ne faut pas accepter ce mandat pour des questions d'équité fiscale, je l'ai déjà dit et je l'ai démontré chiffres à l'appui. On est en-dessous du cadre constitutionnel avec ces 10%. Pas pour tous, mais pour le cas que je vous ai cité.

Alors, certains l'ont relevé, il y a plein de taxes; vous allez me dire qu'il y a l'impôt sur la fortune, ce qui est vrai pour certains; c'est totalement vrai, je dirais même. Ceci démontre que vous avez pris le mauvais cheval. A Fribourg, le problème n'est pas la valeur locative ou la valeur fiscale, mais l'impôt sur la fortune; nous sommes les plus chers de Suisse. Je ne vous dis pas qu'il faut déposer une motion, mais réfléchissez

bien quand vous voterez sur cela. Ce sont tous ces éléments qui devraient vous inciter à retirer votre mandat et à examiner une autre intervention parlementaire. Je crois que je vous ai donné suffisamment d'arguments pour dire non à ce mandat, mais je vais vous en donner encore quelques-uns, car je constate que je ne vous ai pas tous convaincus. (*Rires!*)

Vous savez, le 9 février dernier, le peuple suisse a dit non au paquet fiscal. La Confédération, à ce que je sais, va prochainement remettre l'ouvrage sur le métier et évidemment le Conseil d'Etat devra ressortir le projet et en rediscuter.

Si vous touchez à la valeur fiscale aujourd'hui, moi je vous le dis et je m'adresse à la droite du Parlement, c'est mettre en péril le paquet fiscal en 2018. Quand je dis paquet fiscal, c'est la suite de la RIE III.

Pour l'économie de ce canton, vous ne pouvez pas mettre en péril ce projet et vous le savez.

J'en viens maintenant à mes derniers arguments quant aux mesures structurelles. Avec ces mesures structurelles, vous m'avez suivi presque unanimement, enfin vous avez suivi le Conseil d'Etat. On a touché le personnel, comme c'était prévu, pendant trois ans. Il y a eu plusieurs interventions parlementaires pour redonner rétroactivement une part du bénéfice de l'Etat aux collaboratrices et aux collaborateurs. Le Gouvernement a toujours dit non. Vous, les partis de droite dont je fais partie – j'espère que vous n'allez pas m'exclure (*rires!*) –, vous avez suivi le Gouvernement avec l'argument que ce paquet ne peut pas être remis en cause. Je peux vous sortir les interventions parlementaires de la droite. De plus, on s'est mis d'accord avec les syndicats et les communes sur l'affirmation que ce paquet ne doit pas impacter négativement les communes, sinon – c'est prévu et vous l'avez voté – la répartition de l'impôt sur les véhicules devra être modifiée. Je dis là bravo à l'ancienne présidente de l'ACF, M^{me} la Députée Nadia Savary, qui l'a bien relevé. Je vous félicite pour votre ligne.

Je vais vous donner encore l'influence actuelle sur les communes. Dans la réponse au mandat, on a parlé de 5,1 millions de frs. Je vous donne les chiffres de l'année fiscale 2014: avec l'augmentation de 10% des valeurs locatives, pour le canton, ce sont 7 887 073 francs; pour les communes, 6 309 658 francs, à quoi s'ajoute l'augmentation des valeurs fiscales, qui a une influence sur la fortune – dont j'ai parlé – et c'est 1,4 million de frs pour l'Etat et 803 244 frs pour les communes. A cela, il faut ajouter l'augmentation de la contribution immobilière facturée par les communes, estimée à 1,27 million de frs.

Tout à l'heure, j'ai parlé des paysans dont je suis issu et fais partie: je vous l'ai dit, vous n'êtes pas concernés par ça, parce que c'est du droit fédéral. Mais mes amis paysans, je vous dis aussi: réfléchissez bien, parce que vous avez besoin – et vous savez que vous avez une bonne aura – non pas de la droite du Parlement, mais de l'ensemble du Parlement.

Pour terminer, ce paquet de mesures structurelles, vous l'avez accepté, il est équilibré. On ne peut pas le toucher, sinon tout est remis en cause, d'autant plus qu'existe cet équilibre avec les communes.

En définitive, il faut répondre à 4 questions:

- > voulez-vous remettre en cause ce paquet? Je dis non;
- > voulez-vous mettre en cause l'équité fiscale que j'ai démontrée, chiffres à l'appui? Je dis non;
- > voulez-vous mettre en danger le paquet fiscal 18, la suite de la RIE III? Je dis non;
- > voulez-vous enlever 8,8 millions de frs à l'Etat et 7,2 millions de frs aux communes? Je dis non également.

Je termine par ceci: lorsqu'on se met d'accord sur un contrat, on le respecte, que ce soit la parole, la main du paysan ou la signature. Pour moi, cela a toujours été la même valeur et je suis persuadé que pour vous également.

M^{mes} et MM. les Députés, c'est une question de crédibilité et de responsabilité. Le Conseil d'Etat a pris les siennes. Mesdames et Messieurs, prenez vos responsabilités.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Je souhaite évidemment corriger les propos de M. le Conseiller d'Etat.

Quand j'ai évoqué le cas des agriculteurs, M. le Conseiller d'Etat, j'ai parlé des agriculteurs retraités. Là, c'est le droit cantonal qui s'applique et non pas le droit fédéral et on pourrait aussi évoquer la problématique du transfert des immeubles agricoles dans la fortune privé.

- > La prise en considération d'un mandat contre l'avis du Conseil d'Etat nécessite un vote pris à la majorité qualifiée (56 voix).
- > Au vote, la prise en considération de ce mandat obtient 49 voix contre 41. Il y a 9 abstentions.
- > La majorité qualifiée n'étant pas atteinte, ce mandat n'est pas pris en considération.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nico-

las (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 49.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP). *Total: 41.*

Se sont abstenus:

Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 9.*

Motion 2016-GC-124 Sylvie Bonvin-Sansonnens/Simon Bischof Initiative cantonale Transparence et participation au financement des offices de poste¹

Prise en considération

Bischof Simon (PS/SP, GL). Zuerst meine Interessenbindungen zu diesem Geschäft: Ich bin Mitglied von syndicom, der Gewerkschaft Medien und Kommunikation, Hauptsozialpartner der Post, und der Arbeitsgruppe Post und Politik.

Après l'adoption d'une résolution demandant à la Poste de respecter la loi actuelle lors de la dernière session, le moment est venu de faire un pas de plus en demandant une modification de la législation.

Déposée l'année dernière, avant même l'annonce d'une nouvelle vague de fermetures d'offices postaux, cette motion portant sur le dépôt d'une initiative cantonale souhaite qu'il y ait, comme l'indique son titre, plus de transparence, avec un accent particulier sur cet aspect et une nouvelle possibilité de participer au financement des bureaux de poste.

La Poste, si elle veut fermer un office, entre en discussion avec les autorités concernées. A l'issue de cet échange, les alternatives se résument rapidement en 2 solutions: la transformation en agence postale avec un choix restreint de prestations ou le service à domicile. Si aucune de ces 2 possibilités ne convient au conseil communal, il existe entre autres la possibilité de déposer un recours auprès de la Commission fédérale de la Poste et de l'Autorité de régulation. Durant les pourparlers avec des élus, la Poste ne donne cependant aucune information sur la situation financière réelle de l'office de poste. L'exécutif communal est notamment informé sur le nombre de colis et de lettres envoyés par jour, mais pas sur un éventuel déficit et à quelle hauteur il monterait.

Au vu du nombre d'offices de postes qui ont déjà fermé à ce jour, il y a vraiment un réel doute à avoir, exception faite peut-être de certaines régions de montagne. Il existe encore vraiment de nombreux bureaux déficitaires, tant en Suisse que dans le canton de Fribourg. De notre point de vue, se pose bien davantage la question de l'importance ou non de rentabilité que celle, en soi, de rentabilité ou non d'un office, d'où une disposition qui apporte surtout de la transparence à toutes les collectivités publiques et ne concernerait que quelques communes pour la participation éventuelle financière. Et je précise bien participation et non pas prise en charge financière.

Il est de plus de notoriété publique que les autres unités au sein du géant jaune sous-paie depuis très longtemps les prestations que Réseau postal et vente leur fournit. Certaines tâches, comme au niveau des cases postales dont s'occupe traditionnellement Réseau postal et vente, lui sont de plus en plus enlevées. Et comme si cela ne suffisait pas, il y a un transfert d'éléments rentables du réseau postal et vente à PostMail, PostFinance et PostLogistics qui se fait par des procédés comptables inacceptables. Le résultat du 3^e trimestre 2016 en a enfin apporté la confirmation officielle. Tout cela de manière à montrer qu'il est nécessaire sous l'angle financier de fermer encore bien plus de bureaux de poste, alors que ce n'est pas vrai.

A noter d'ailleurs que certaines communes soutiennent déjà aujourd'hui financièrement une agence postale. Je précise bien agence, donc par exemple un détaillant qui fournit des prestations postales dans son magasin, car ce que la Poste lui verse est insuffisant. Vu qu'il y a un choix plus large de prestations dans un bureau de poste, autant verser quelque chose lorsqu'il existe encore sous sa forme traditionnelle, notam-

¹ Déposée et développée le 19 octobre 2016, BGC novembre 2016 pp. 3332ss; réponse du Conseil d'Etat le 7 mars 2017, BGC mai 2017 p. 898.

ment dans un cas de figure où serait de toute façon versé un montant.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Notre groupe a pris connaissance de la motion Bischof/Bonvin-Sansonnens. Cette motion demande que le canton de Fribourg exerce son droit d'initiative cantonale auprès de l'Assemblée fédérale afin d'apporter une modification de l'ordonnance de la loi sur la Poste. Selon l'art. 115 de la loi sur le Parlement, tout canton peut demander, au moyen d'initiative, qu'une commission élabore un projet d'acte de l'Assemblée fédérale.

La motion, qui nous est présentée aujourd'hui, demande une modification de l'ordonnance sur la Poste dont la modification est de la compétence du Conseil fédéral et non pas de l'Assemblée fédérale. Elle est donc, selon nous et pour cette raison, irrecevable.

S'agissant du fond de cette motion, nous déplorons la réponse du Conseil d'Etat, qui est pour le moins minimaliste. On aurait apprécié avoir quelques informations sur le cadre légal en vigueur concernant la possibilité pour une commune de contribuer financièrement à la couverture d'un déficit d'un bureau de poste menacé de fermeture. Car, à la lecture tant de la loi sur la Poste que de son ordonnance, il semble que rien n'empêche une commune de participer à un éventuel déficit, par exemple en mettant à disposition une surface commerciale. Et la motion présentée n'oblige également pas la Poste à accepter cette participation financière.

Cette motion est donc un coup d'épée dans l'eau. Si l'on en croit les statistiques articulées par notre collègue Benoît Rey lors de la prise en considération d'une précédente initiative cantonale, sur 200 de ces initiatives, seules 3 ont été prises en considération. Nous ne donnons donc pas cher de cette initiative cantonale devant les Chambres fédérales.

De ce fait, notre groupe refusera cette motion que nous considérons comme irrecevable et inutile.

Décrind Pierre (*PDC/CVP, GL*). Je n'ai pas de liens d'intérêts, si ce n'est que je suis un client plus ou moins satisfait des services de la Poste.

Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de la motion des députés Bonvin-Sansonnens et Bischof. Ceux-ci souhaitent que soit offerte la possibilité aux communes, qui en ont la volonté, de contribuer financièrement à la couverture d'un éventuel déficit du bureau de poste menacé de fermeture, ceci pour des raisons de rentabilité.

On aurait ainsi une Poste à 2 vitesses, avec des communes qui pourraient se payer un office de poste et d'autres, pas. Combien de temps cela tiendrait-il? Est-ce vraiment une solution souhaitable? Est-ce ce que l'on veut pour nos communes et notre canton? Ce serait créer une injustice entre les communes. Il faut bien se rendre à l'évidence, les évolutions en cours devraient se poursuivre ces prochaines années. La Poste

doit s'adapter à l'évolution de la société, car les habitudes de ses clients ont changé. La réponse du Conseil d'Etat est elle-même teintée de fatalisme et de résignation. Mais quelle est sa marge de manœuvre? S'il faut évidemment soutenir toute initiative tendant à freiner cette évolution, cette motion n'est manifestement pas réaliste et engendrera d'autres problèmes.

Le groupe démocrate-chrétien a décidé de ne pas soutenir cette motion, ceci à une large majorité.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (*VCG/MLG, BR*). Le député Nicolas Kolly a eu la courtoisie de nous annoncer hier que notre motion était irrecevable. Selon lui, il n'est pas possible de demander à l'Assemblée fédérale de changer des ordonnances, mais seulement des lois et nous pouvons volontiers l'admettre.

Néanmoins, nous avons décidé de maintenir notre motion, ceci pour 2 raisons. Tout d'abord, parce que le Conseil d'Etat lui-même la soutient et ne l'a pas jugée irrecevable. Ensuite, c'est parce que c'est le Conseil d'Etat qui devra rédiger le texte de l'initiative cantonale et il le fera évidemment dans les termes adéquats. Peu importe que notre demande de base soit formulée de manière maladroite ou imprécise, c'est le texte de l'initiative cantonale qui importe. Je ne crois pas que, pour une simple raison de formulation dans la préparation de notre action, nous puissions éviter le débat urgent autour du démantèlement du service public postal dans notre canton et, dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, surtout sur le manque d'informations des autorités communales, car là est l'essentiel. Il faut donner la possibilité aux pouvoirs publics communaux de négocier avec le géant jaune en connaissant les chiffres réels de la rentabilité ou des pertes de leurs offices postaux.

Que nous disent les conseillers communaux après la visite des sombres messagers annonciateurs de la fermeture? «Nous n'avons rien pu faire. Ils avaient déjà tout décidé. Nous avons été mis devant le fait accompli et surtout nous n'avons aucun chiffre concret pour discuter.» Il y a là un manque de transparence évident de la part de la Poste et nous voulons changer cela.

Simon Bischof et moi-même, en fait, n'avons rien inventé. Nos collègues députés valaisans et tessinois ont déjà pris cette question en main, cette question de la transparence et il est nécessaire que Fribourg se joigne à cette protestation en écho à ces autres cantons ruraux comme le nôtre.

J'aimerais clarifier un point: nous ne demandons pas que les communes subventionnent des offices de poste. Nous demandons simplement que les communes aient la possibilité de proposer une autre solution si elles le souhaitent pour répondre à leur population avec le subventionnement comme dernier recours. Mais pour cela, il faut évidemment qu'elles sachent de quels montants on parle. Dans sa stratégie de restructuration sauvage, la Poste a beau jeu d'entretenir l'opacité

sur ses chiffres. Elle sait aussi maintenir artificiellement un déficit trompeur par des transferts entre des éléments rentables et des éléments déficitaires.

Nous sommes d'avis que ce serait à la Poste en tant que service public de fournir des prestations de qualité et de continuer à couvrir tout déficit. Mais comme la volonté du législateur a été d'en faire une société anonyme et, par-là, de diminuer son rôle au service de la population, autant aller au bout de la réflexion, mais tout en donnant plus de moyens aux instances démocratiques concernées pour qu'elles puissent faire des choix qu'aujourd'hui elles n'ont pas.

En refusant cette motion, vous dites aux autorités communales de notre canton qu'elles n'ont pas besoin d'en savoir plus et qu'elles n'ont aucune chance de maintenir un office postal de proximité pour leurs citoyens.

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a bien sûr discuté de la présente motion demandant à faire valoir notre droit d'initiative cantonale.

Après de profondes discussions, notre groupe est défavorable à cette motion et ne la soutiendra pas. Le but visé est certainement louable, mais il entraînerait bien des distorsions. Seules les communes riches pourraient se payer un service postal, alors que le service postal se doit d'être national et doit traiter toutes les communes et leurs citoyens sur un pied d'égalité.

On peut voir le maintien d'un office postal comme une chose nécessaire, voire indispensable pour la vie d'une commune. Ce qui importe, d'un côté, c'est de maintenir les places de travail des collaborateurs et là, le Conseil d'Etat veille au grain, selon sa réponse à la présente motion. D'un autre côté, il faut garder un service et on ne peut pas soutenir la fermeture d'un office de poste. Cependant, chiffres à l'appui, les clients de la Poste évoluent dans leur mode de fonctionnement et la Poste doit se préparer et s'adapter.

Il ne faut pas faire distorsion entre les communes et les régions et entrer dans la conduite opérationnelle et la stratégie de la Poste. J'ai discuté avec 2 syndicats de communes où un office postal a été remplacé par une agence. Les 2 m'ont dit être satisfaits dans la finalité des choses. Le premier syndic se dit satisfait, parce qu'une ouverture du service postal se fait avec un horaire complet, selon l'ouverture du magasin, et plus comme auparavant seulement une tranche horaire 2 ou 3 fois par semaine. Le deuxième syndic m'a dit que ce service, transformé par la Poste, a permis de maintenir en activité le magasin du village.

Alors, restons positifs et laissons travailler la Poste.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Ich möchte auf einen Punkt zurückkommen, der mir in dieser Debatte sehr wichtig scheint. Es geht nicht darum, dass wir für einen Service der Post sind in der ganzen Breite wollen, dass alle Bürgerinnen und Bürger des Kantons und unserer Gemeinden von

Postdienstleistungen Gebrauch machen können. Wir dürfen jedoch nicht vergessen, dass es auch darum geht, dass die Schweizerische Post die Entwicklung in der Wirtschaft mitgeht. Sie haben unter anderem Projekte wie dieses Drohnenprojekt in Lugano, von dem wir lesen konnten. Wir wollen darauf beharren, dass Poststellen offen sind. Unser FDP-Kollege sagte es gerade vorhin: Was ist besser, eine Poststelle mit reduzierten Öffnungszeiten oder ein Dorfladen, der den ganzen Tag offen ist und Postdienstleistungen anbietet?

Ich bin ganz vehement gegen diese Motion, weil wir nicht verhindern sollten, dass die Entwicklung von neuen Zusammenarbeiten geschieht, im Sinne der Bürger, im Sinne des Service der Post, im Sinne auch der Innovation. Wir sind heute alle hier mit unseren Laptops und iPhones. Wir können viele Postdienstleistungen elektronisch erledigen: Bezahlungen, Auszahlungen, Postkarten verschicken... Lasst uns diese Entwicklung nicht behindern, indem wir Finanzierungen sprechen für etwas, wofür es bereits bessere Lösungen gibt.

Deshalb bitte ich Sie, diese Motion abzulehnen.

Le Président. Avant de donner la parole à M. le Conseiller d'Etat, je pose la question à M. Nicolas Kolly: voulez-vous formellement demander un vote sur la recevabilité?

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Non, ce n'est pas nécessaire.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. D'abord, merci à M^{me} la Députée Bonvin-Sansonens et à M. le Député Bischof pour leur intervention.

On l'a entendu, à l'heure où bon nombre de nos communications écrites passent davantage par des courriels que par des envois postaux – vous êtes un très bon exemple ici au Grand Conseil –, à l'heure aussi où nous sommes de plus en plus nombreux à passer par nos ordinateurs pour faire nos paiements plutôt que de se rendre au guichet, une institution de notre pays, donc notre Poste, entame sa mue. Et Fribourg est concerné par cette mue, comme d'ailleurs la totalité des autres cantons suisses. La motion déposée demande que le canton de Fribourg exerce son droit d'initiative cantonale auprès de l'Assemblée fédérale. Les auteurs de la motion souhaitent donner la possibilité aux communes de pouvoir proposer une participation à un éventuel déficit si la Poste entend fermer un office. Et ça, c'est de plus en plus le cas.

Et dans sa réponse, le Conseil d'Etat présente sa position comme suit: tout d'abord, le Gouvernement rappelle qu'il est extrêmement sensible à la stratégie globale envisagée par la Poste et surtout aux conséquences négatives, mais aussi positives, qu'elle engendre. Ensuite, le Conseil d'Etat a aussi souligné l'importance pour la Poste de garantir le service universel, conformément aux vœux émis par le souverain dans la Constitution fédérale. Chaque personne doit pouvoir accéder aux services de la Poste où que cette personne se trouve sur le territoire. Enfin, le Conseil d'Etat attend de la Poste qu'elle

mette tout en œuvre, bien évidemment, pour éviter les pertes d'emploi.

Einleitend möchte ich noch erwähnen, dass diese Motion nicht das einzige parlamentarische Geschäft ist, das sich mit der Post befasst. Es wurde bereits erwähnt: Der Grosse Rat hat vor nicht langer Zeit mit einer Resolution verlangt, dass die Regierung gegen die geplanten Massnahmen der Post Stellung bezieht.

Auch eine kürzlich eingereichte Anfrage mit dem Titel «Gefährdete Arbeitsplätze und Poststellen im Kanton Freiburg» befasst sich mit dem Thema. Der Staatsrat wird in Kürze auf diese Anfrage antworten.

All dies zeigt uns, dass sich das Parlament um das Thema sorgt und ich kann Ihnen versichern, die Regierung auch.

Mais qu'envisage exactement la Poste? Sur le plan national – vous avez pu le lire –, la stratégie de la Poste prévoit de réduire le nombre d'offices postaux de 1400 aujourd'hui à 900 d'ici 2020. En fait, la Poste envisage de remplacer les offices de poste supprimés par des agences ou du service à domicile. Les agences sont en fait des prestations de la Poste fournies par un commerce annexe, comme un kiosque, une boulangerie ou une épicerie. La plupart des prestations de la Poste sont disponibles dans ces agences.

Ces nouvelles prestations permettent bien souvent au commerçant qui reprend ce travail d'augmenter son revenu et, parfois même – j'en ai eu plusieurs exemples – d'assurer la survie de son commerce. Le service à domicile permet de profiter des prestations directement depuis la maison via le facteur. Cette transition des bureaux de poste standards vers des agences ou des services à domicile explique pourquoi d'ici 2020, le nombre d'agences va augmenter de 800 à 1200.

Alors, qu'en est-il pour le canton de Fribourg? Dans notre canton, la Poste est passée de 77 offices en 2013 à 64 aujourd'hui et le nombre d'agences est passé de 22 en 2013 à 33 aujourd'hui. Vous voyez donc une évolution équivalente des proportions.

Quelques chiffres supplémentaires? Actuellement dans le canton de Fribourg, il y a 412 personnes qui travaillent dans le domaine des bureaux de poste et dans la vente, une activité des collaborateurs de la Poste, répartie sur 291 places de travail EPT. Ce que nous savons encore, c'est que dans l'ensemble, vraiment dans l'ensemble, la Poste emploie plus d'un millier de personnes dans le canton.

Schon seit mehreren Jahren trifft sich die Delegation für das Wirtschafts- und Finanzwesen des Staatsrates regelmässig mit Vertretern der Postdirektion zum Informationsaustausch. Am 30. Januar 2017 hat der Staatsrat bei einem dieser Treffen erneut darauf gepocht, dass die postalische Grundversorgung gewährleistet bleibt. Wie einleitend gesagt, geht der Staatsrat davon aus, dass die postalische Grundversorgung in allen Freiburger Gemeinden, unabhängig ihrer

Grösse und geographischen Lage, gewährleistet wird. An dieser Sitzung hat er sich auch dafür eingesetzt, dass die Post ihre Arbeitsplätze im Kanton beibehält.

Die Delegation des Staatsrates hat die Postdirektion ferner auf einen wichtigen Punkt aufmerksam gemacht, nämlich, dass der Kanton Freiburg ein sehr dynamischer Kanton mit einem starken Bevölkerungswachstum ist. Er möchte zudem, dass der Kanton im Rahmen der geplanten Veränderungen gleichbehandelt wird wie die anderen Regionen.

Was das Verfahren betrifft, so ruft die Regierung in Erinnerung, dass die Post die betroffenen Gemeindebehörden anhören muss, wenn sie eine Poststelle schliessen oder die Postdienstleistungen einer Postagentur übertragen will. Ausserdem muss sie versuchen, mit ihnen eine einvernehmliche Lösung zu finden. Kommt eine Lösung zustande, kann die betroffene Gemeinde innerhalb von 30 Tagen nach Eröffnung des Entscheids der Post die Eidgenössische Postkommission (PostCom) anrufen. Die PostCom prüft anschliessend den Fall und gibt der Post innerhalb von 6 Monaten eine Empfehlung ab. Diese fällt ihren definitiven Entscheid unter Berücksichtigung dieser Empfehlung.

Le Conseil d'Etat devra rencontrer la Poste prochainement. A cette occasion, il insistera encore une fois pour que les revendications que j'ai évoquées soient respectées. Toutefois, nous n'allons pas entrer dans une négociation directe avec la Poste sur la transformation ou non de chaque office postal du canton. Ce n'est pas la tâche du canton.

Enfin, le canton de Fribourg a également fait part de son point de vue via un courrier adressé le 31 mars à la direction de la Poste par la Conférence des Chefs de Département de l'Economie publique de Suisse occidentale. Là, il a surtout relevé le fait qu'on insiste sur le maintien de la qualité et du service pour les particuliers et les entreprises. Il a émis ses inquiétudes par rapport aux pertes des emplois et aussi sur la nécessité de négocier avec les communes.

Dernier élément, le Conseil d'Etat ou surtout la Conférence des Chefs de Département de l'Economie publique, qui est aussi en discussion avec la Poste, a aussi insisté sur plusieurs faits. Le premier porte sur la communication, qui doit être améliorée par la Poste, la transparence des résultats de la mise en œuvre prévue et aussi surtout que la Poste nous présente une vision à long terme de la planification stratégique.

Donc, vous le voyez, les inquiétudes ressenties dans le canton de Fribourg sont les mêmes ailleurs en Suisse. Ces inquiétudes, en fait, concernent tout le pays.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose donc d'accepter la présente motion. En effet, le Gouvernement salue tous les efforts visant à maintenir un véritable service universel et le soutient par tous les moyens.

- > Au vote, la prise en considération de cette initiative cantonale est refusée par 59 voix contre 36. Il y a 2 abstentions.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 36.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schonenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 59.*

Se sont abstenus:

Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG). *Total: 2.*

**Motion 2016-GC-123 Christa Mutter/
Ralph-Alexander Schmid
Réduction progressive de la consommation
d'énergie et des émissions de CO₂ des
bâtiments (production de chaleur)¹**

Prise en considération

Schmid Ralph Alexander (VCG/MLG, LA). Nur zwei kleine Bemerkungen:

Ich persönlich denke immer – und ich sehe das auch in meinem Beruf als Chirurg –, einen Plan zu haben ist immer besser als keinen Plan zu haben. Wenn man einen Plan hat, kann man auf Plan B wechseln, aber wenn man keinen Plan hat, ist dies eine schlechte Planung. Das ist meine persönliche Ansicht.

Zudem möchte ich zu dieser Motion sagen: Der Staatsrat fand den Vorschlag eigentlich gut, hat ihn aus verschiedenen Gründen aber abgelehnt. Die Begründung, dass vom Bund her die Auflagen kommen werden, die wir erfüllen müssen, stimmt wahrscheinlich nicht. Wir müssen das in Zukunft selber machen. Ich finde es schade: Wir reden immer von Innovation, von einem fortschrittlichen Kanton, etc., aber wenn wir mal die Möglichkeit hätten, etwas vor den anderen Kantonen zu machen, dann wird das leider abgelehnt. Wir werden genau beobachten, was der Staatsrat vorschlägt. Er sagt, unsere Motion und die Vorgaben wären zu milde gewesen. Wir haben dies absichtlich gemacht, um in Zukunft die Gangart vielleicht etwas zu verschärfen.

Ich denke, wir müssen die Motion zurückziehen und wir werden genau beobachten, was der Staatsrat macht und in Zukunft vielleicht eine weitere Motion einreichen.

- > Cette motion est retirée par ses auteurs.

—

**Postulat 2016-GC-77 Solange Berset/
Roland Mesot
Création d'un fonds de recherche appliquée
et de développement destiné à nos hautes
écoles spécialisées HES²**

Prise en considération

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Mes liens d'intérêts: je suis membre du conseil des HES et ancien membre d'un comité interparlementaire HES-SO.

¹ Déposée et développée le 13 octobre 2016, BGC novembre 2016 pp. 3329ss; réponse du Conseil d'Etat le 14 mars 2017, BGC 4 mai 2017 pp. 896ss.

² Déposé et développé le 16 juin 2016, BGC juin 2016 pp. 1938ss; réponse du Conseil d'Etat le 28 mars 2017, BGC 8 mai 2017 pp. 891ss.

Pour moi, ce postulat répond à un besoin concernant le concept de financement de recherche appliquée et de développement. Je pourrais copier mon collègue Ith qui, ce matin, a été très très vite et vous dire que si on regarde les rapports qu'on reçoit des différentes HES, en l'occurrence ici le rapport 2016 de la Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg, on aurait quasiment tous les arguments pour soutenir ce postulat. Néanmoins, je vais prendre quelques secondes de plus pour essayer d'étayer mes propos.

Il est absolument nécessaire de clarifier, voire de classifier les différents montant alloués et de spécifier leur affectation dans le modèle du nouveau mode de financement de nos HES fribourgeoises. Bien que le Conseil d'Etat estime qu'il n'est pas nécessaire de créer un fonds supplémentaire pour l'ensemble des écoles dans l'immédiat, je lis avec satisfaction que le Conseil d'Etat laisse la place pour déterminer «si l'éventuelle création d'un fonds supplémentaire destiné à la Ra&D des HES du canton [...] pourrait être envisagée». Je salue ce libellé. Ceci est pour moi très important. Aujourd'hui, je vous demande, Monsieur le Conseiller d'Etat, dans votre réponse à ce postulat si celui-ci est accepté, de respecter ce que vous mentionnez dans votre réponse et de ne pas fermer la porte à un soutien financier supplémentaire de l'Etat à nos HES sur le plateau de Fribourg, pour la recherche appliquée et le développement. Je crois que dans cette salle, nous sommes toutes et tous attachés au bon fonctionnement de nos HES fribourgeoises et au maintien de leur excellent niveau. Ce niveau est reconnu.

Pour cette raison, je vous demande d'accepter ce postulat. Le groupe de l'Union démocratique du centre va l'accepter à l'unanimité.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Mon lien d'intérêts: je suis également membre de la Commission interparlementaire HES-SO.

Les hautes écoles spécialisées ont pour mission et vocation de développer la recherche appliquée directement en faveur de l'innovation des PME, industries, institutions et hôpitaux locaux et intercantonaux, voire nationaux. La compétitivité économique impose à l'Etat, formateur presque exclusif d'ingénieurs, d'architectes, d'économistes, d'infirmières, de travailleurs sociaux et bien sûr de musiciens de niveau Bachelor HES, de soutenir la recherche appliquée. Les récentes fermetures d'entreprises sont toujours de très douloureux rappels de la dureté des marchés économiques. Ne pas innover aujourd'hui, c'est disparaître un jour face à une concurrence acharnée et provenant souvent d'autres horizons.

Le groupe démocrate-chrétien partage l'idée du Conseil d'Etat de mieux connaître les flux financiers actuels dans la recherche et d'établir ainsi un concept cantonal visant à mieux utiliser les fonds d'investissement. Néanmoins, notre groupe a un objectif: demander avec insistance au Conseil

d'Etat de bien augmenter à 50 millions la valeur du fonds cantonal pour la recherche appliquée et l'innovation.

Le rapport très attendu devrait nous parvenir le plus tôt possible, car la concurrence ne donnera aucun répit aux entreprises et institutions fribourgeoises. Allons vite, fort et bien, tel est l'adage que le groupe démocrate-chrétien peut formuler et donner comme conseil et ligne de conduite au Conseil d'Etat.

C'est avec ces propos que le groupe démocrate-chrétien accepte à l'unanimité le postulat.

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a examiné la création d'un fonds de recherche appliquée et de développement destiné à nos HES. En tant que membre de la Commission intercantonale durant la dernière législature, j'ai soutenu et cosigné ce postulat. Le groupe libéral-radical soutient la création de ce fonds, mais souhaite que le montant soit bien évalué par le groupe qui rédigera le rapport du Conseil d'Etat, lequel accepte de soutenir ce postulat. Le Conseil d'Etat dit bien, dans la conclusion de sa réponse, que la dotation resterait à préciser. Le point qui nous enchante le plus est le lien entre la formation et le monde professionnel dans ce domaine.

Le groupe libéral-radical soutient ce postulat.

Thévoz Laurent (VCG/MLG, SC). Au nom du groupe Vert Centre Gauche, je prends la parole pour vous dire que toute l'attention que nous avons eue nous a amenés à conclure que nous entrerons en matière et soutiendrons ce postulat. Les raisons ont déjà été évoquées et je ne vais pas y revenir.

Concernant mes liens d'intérêts, je suis membre du conseil des HES Fribourg et membre de la Commission interparlementaire. A ce titre-là, nous voyons très bien, en comparant les stratégies des cantons, comment les autres cantons mettent de l'argent pour soutenir la recherche appliquée et le développement. C'est R majuscule, D majuscule et un petit a. Ce petit a est très important, parce que c'est celui qui fait la spécificité des HES-SO, soit pouvoir faire de la recherche appliquée et du développement pour faciliter le transfert. Or, la recherche et le développement sont une partie d'une trilogie un peu vertueuse entre la formation, la recherche de développement et le transfert vers les entreprises privées, qui créent et consolident des emplois. C'est la raison pour laquelle il ne s'agit pas seulement de la compétitivité des entreprises, mais avant tout de celle de la HES-SO Fribourg. Il y a de la concurrence dans le système des HES, mais aussi dans le système des HES-SO. Donc, pour que les HES du canton de Fribourg puissent être à la hauteur et remplir leur rôle, il est absolument essentiel, à part la formation, qu'elles puissent remplir leur rôle en recherche et développement de manière appliquée. C'est la condition, c'est le point de levier qui permet d'avoir des retombées en termes économiques.

Ce sont les raisons pour lesquelles notre groupe soutiendra le postulat.

Savoy Philippe (PS/SP, SC). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis musicien. Je remercie les auteurs de ce postulat. Je souhaite cependant rappeler une nouvelle fois l'existence de la Haute Ecole de Musique de Lausanne (HEMU), qui est une école professionnelle en réseau avec les cantons de Vaud et du Valais. Elle fait partie de la HES-SO, mais se trouve parfois un peu dans l'ombre de ses écoles cousines. Actuellement, la recherche au sein de la Haute Ecole de Musique se décline sur les axes suivants: pédagogie, interprétation, création, métiers, ainsi que arts et sciences. Ce n'est qu'un seul exemple, mais l'implication de l'électronique dans la musique en général et les musiques actuelles en particulier étant désormais habituelle, de la recherche appliquée à ce niveau notamment me semble évidente. Je souhaiterais donc que ce rapport puisse tenir également compte de ces besoins et en analyse les modalités de financement.

Avec cette remarque, je précise que le groupe socialiste soutient ce postulat.

Berset Solange (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis aussi dans la Commission interparlementaire de contrôle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et présidente du conseil HES-SO Fribourg.

Je remercie très sincèrement le Conseil d'Etat de proposer l'acceptation du postulat déposé par l'ensemble des membres de la délégation fribourgeoise à la CIP HES-SO. Les enjeux pour le futur de nos HES sont évidents et le Conseil d'Etat de Fribourg doit leur permettre d'avoir le financement qui permettra d'optimiser la recherche et le développement dans des conditions maximales. Il est important de rappeler que si on veut obtenir des fonds de la Confédération, il faut entre autres que le nombre d'équivalents plein temps utilisé pour la recherche dans nos différentes écoles soit rempli et bien effectif.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat précise que la loi fribourgeoise stipule que les 20% des équivalents plein temps du corps professoral sont prévus. Or, à ce jour, ce critère n'est pas appliqué dans son entier et à très court terme, il est impératif d'atteindre au minimum ces 20% dans nos HES fribourgeoises. Il faut que Fribourg devienne plus fort et mieux reconnu au niveau des différentes instances, notamment au SEFRI. Si on donne du temps aux chercheurs et des moyens financiers pour finaliser leurs projets, on augmente les chances de Fribourg de se positionner de meilleure manière dans le paysage des HES.

La loi fribourgeoise offre bien l'existence de fonds dans la loi, mais en fait ces fonds ne peuvent être alimentés que par des excédents de recettes éventuels découlant des activités de recherche. Je relève que la HES Santé et l'HEMU, dont mon collègue Philippe Savoy vient de parler, ne disposent pas

encore de ce fonds pour la recherche. Il s'agira tout d'abord de combler cette lacune.

Lors de l'analyse concernant l'exploitation des instruments existants, il est possible quand même qu'un nouveau fonds soit nécessaire, car l'existence des fonds dans ces écoles ne permet pas encore d'avoir le financement indispensable pour lancer les projets de recherche. Si j'ai 4 comptes bancaires avec 5 frs sur chacun, j'ai bien 4 comptes, mais toujours pas les moyens financiers pour m'acheter une voiture. Il faut bien que j'alimente mes comptes. C'est avec cette métaphore que je précise donc qu'il faut que les fonds des hautes écoles soient alimentés régulièrement, afin d'assurer aux chercheurs les moyens financiers pour qu'ils puissent déposer des projets et éventuellement avec plus de chances de pouvoir les décrocher. Si le chercheur peut partir avec un financement de base, il peut se concentrer sur sa recherche et l'effet de levier est lancé. Si on ne le fait pas, il y a beaucoup moins de chances que Fribourg décroche des financements de la Confédération ou de partenaires divers.

Dans la réflexion qui sera menée avec ce postulat, c'est évidemment avec plaisir que nous en attendons le résultat et que cette réflexion se fasse surtout globalement. Je me pose la question aussi s'il ne faudrait pas penser au fonds de soutien à l'innovation, qui a été créé en 2010 et pour lequel il y a un autre postulat ouvert qui demande aussi d'y verser un montant. La raison est notamment que dans la loi sur la promotion économique pour son utilisation, il est dit: «Le fonds est prévu pour soutenir des projets d'innovation impliquant des entreprises et les HES fribourgeoises.» Donc, il faut vraiment avoir une vision complète et définir ce que l'on veut pour soutenir et développer la recherche dans le canton.

Je remercie le Conseil d'Etat d'étudier un concept de financement global de la recherche et d'analyser la meilleure structure qui permettrait d'assurer le financement de cette recherche et ce développement dans notre canton.

Je demande aussi que le Conseil d'Etat réfléchisse bien – c'est dommage que notre financier ne soit plus là – à déposer un montant important dans le panier de la recherche, montrant ainsi la volonté du Conseil d'Etat. Le postulat...(*interruption*).

Le Président. Je suis désolé Madame la Députée, mais votre temps de parole est terminé.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Merci aux députés Solange Berset et Roland Mesot pour le dépôt de ce postulat ainsi qu'aux autres intervenants pour leurs paroles et leur soutien à ce postulat.

Pour répondre à la question du député Savoy, on va examiner si on peut inclure l'HEMU dans cette étude ou pas. Je ne suis pas en mesure de vous répondre tout de suite, mais on va étudier ça.

Par rapport à la remarque de M^{me} la Députée Berset, on est en plein dans les discussions sur le fonds de soutien à l'innovation dans le cadre de la modification de la loi sur la promotion économique. Donc, entre nous, on envisage plutôt de supprimer ce fonds, mais on va évidemment le remplacer avec quelque chose d'autre, si le Grand Conseil le veut bien. J'en ai pris note et je vous remercie beaucoup pour ces remarques.

Mesdames et Messieurs, vous savez que dans une époque engagée dans la révolution numérique, où la capacité d'innovation des entreprises et des institutions est devenue un marqueur décisif de leur compétitivité et pertinence, réfléchir sur la question de la recherche appliquée et du développement dans nos hautes écoles est en effet un sujet d'une importance tout simplement cruciale. Le postulat déposé demande donc au Conseil d'Etat d'étudier la création d'un fonds destiné à la recherche appliquée et au développement des 4 HES du canton. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle qu'il n'existe à ce jour pas de concept de financement de la Ra&D à proprement dite.

En effet, dans le canton de Fribourg, actuellement il y a 3 de nos 4 HES, dont la HEIA, HEG et HETS, qui disposent d'un fonds de recherche appliquée et de développement. Ces fonds sont alimentés par d'éventuels excédents de recettes découlant de leurs activités de recherche. Toujours selon la loi sur les hautes écoles, nos écoles doivent consacrer 20% des EPT du corps professoral pour exercer des activités dans le domaine de la recherche appliquée et du développement.

Le Conseil d'Etat estime qu'il faut d'abord exploiter au mieux ces instruments avant de réfléchir à la création d'un fonds supplémentaire pour l'ensemble des écoles. Mais en revanche, le Conseil d'Etat rejoint totalement les postulants sur la nécessité d'apporter un soutien approprié aux activités de recherche des HES. De même, il considère comme eux que le financement de cette recherche est un investissement responsable et profitable en même temps, tant pour notre économie que pour notre société.

Dès lors, le Conseil d'Etat préconise l'établissement d'un rapport qui permettra également de développer par la suite un concept cantonal portant sur la recherche appliquée et le développement de nos HES.

Mehrere Gründe rechtfertigen die Ausarbeitung dieses Berichts. Einerseits die Darlegung der bestehenden Finanzflüsse. Der Staat finanziert die anwendungsorientierte Forschung und Entwicklung der Fachhochschulen über mehrere Kanäle, insbesondere über einen Beitrag an den Forschungs- und Impulsfonds der Hochschulen oder auch durch die Beteiligungen der Hochschulen an den Innovationsplattformen, also Bluefactory und das Marly Innovation Center.

Heute ist es wirklich schwierig zu wissen, welche Schule über wie viele Mittel für welchen Zeitraum verfügt. Der Staatsrat

möchte sich hier einen Überblick über die verschiedenen existierenden Finanzflüsse verschaffen.

Un deuxième point: c'est aussi exploiter les instruments instaurés par la loi. La loi sur les hautes écoles stipule la mise à disposition de 20% des EPT du personnel d'enseignement pour la recherche appliquée et le développement. Cet article était vraiment nécessaire pour assurer la mission Ra&D au sein des HES, moyennant une part de financement publique. Où en sommes-nous avec cette disposition 2 ans après l'entrée en vigueur de la loi? En outre, 3 des 4 HES disposent d'un fonds Ra&D: faudrait-il créer un quatrième fonds pour la quatrième école? Comment ces fonds sont-ils alimentés? Est-ce que la création d'un fonds commun pour les 4 écoles ferait-elle sens au lieu des fonds existants? Ce sont toutes des questions que le Conseil d'Etat va se poser et j'espère qu'on trouvera les réponses dans le rapport.

En conclusion, le Conseil d'Etat propose d'accepter ce postulat, afin que le rapport à établir puisse éclairer la situation actuelle et servir de base pour la proposition d'un véritable concept de financement de la Ra&D au sein du canton.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 89 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghiellini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas

(SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominic (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 89.*

Rapport d'activité 2017-GC-20 Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR) (2016)¹

Rapporteur: **Gaétan Emonet** (PS/SP, VE).

Commissaire: **Jean-Pierre Siggen**, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Discussion

Le Rapporteur. La Convention scolaire romande est entrée en vigueur le 1^{er} août 2009. Elle institue un espace romand de la formation. L'activité de la commission découle du contrôle parlementaire d'institutions intercantionales généralisé en 2011. Ce rapport repose sur les dispositions contenues aux art. 20 à 25 de la Convention scolaire romande (CSR) qui prévoient en particulier que la CIP CSR préavise le rapport annuel, le budget et les comptes de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP).

En 2016, le Bureau de la commission a siégé à 4 reprises et les délégués des différents cantons se sont réunis 2 fois, à Lausanne le 10 juin et le 28 octobre 2016 dans cette salle. La délégation fribourgeoise s'est réunie à 2 reprises pour préparer les séances plénières.

La CSR demandait aux cantons concordataires la mise en œuvre au 1^{er} août 2015 des dispositions communes prises. Ainsi, cette date marquait l'échéance butoir de la mise en œuvre de ladite Convention. Pour rappel, il s'agit notamment du découpage des cycles d'enseignement, de l'adoption du Plan d'études romand (PER), de l'adoption et de la réalisation de moyens d'enseignement romands, de l'organisation d'épreuves romandes communes et de l'élaboration de profils individuels de connaissances et compétences. Ainsi, la CIIP a publié un rapport détaillé de l'état de la réalisation de la CSR et il convient de rappeler que toutes les lois scolaires ont été révisées ou reformulées au cours des six dernières années. A la lecture des changements opérés, la commission constate entre autres que sur le plan de l'harmonisation des

structures scolaires et de la convergence des grilles horaires, les modifications législatives et réglementaires conduisent l'ensemble des cantons romands à appliquer la structure harmonisée. L'introduction du PER s'est achevée à la rentrée 2014–2015 dans tous les cantons et ce programme est la référence unique pour la détermination des progressions des apprentissages et des attentes fondamentales de tous les élèves. En parallèle, l'acquisition et la réalisation de nouveaux moyens d'enseignement romands suit son cours. La coordination romande est donc en grande partie effective, ceci dans un climat consensuel et serein en comparaison des difficultés rencontrées dans certains cantons alémaniques au cours des cinq dernières années.

En ce qui concerne la présidence de la CIIP, M^{me} Monika Maire-Hefti, conseillère d'Etat du canton de Neuchâtel, a été nommée à la tête de la CIIP pour quatre ans. A noter aussi que notre Directeur, M. Siggen, a fait son entrée au comité de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), organe qui compte désormais 5 membres romands, représentation qui permet de défendre les intérêts de la Suisse latine au sein de la commission nationale.

Comme déjà évoqué dans mes rapports passés, un postulat sur la formation pratique au Secondaire 1 (S1) et au Secondaire 2 (S2) a été déposé et accepté. Nous demandons à la CIIP d'étudier toutes les voies et les moyens qui permettraient de favoriser durant la formation des enseignants du S1 et du S2 les stages en responsabilité devant une classe. Le rapport est maintenant terminé et a abouti à une recommandation de la CIIP aux cantons, objet que nous avons traité hier après-midi lors de la plénière.

A noter aussi que le domaine des langues nationales et étrangères occupe une place prépondérante dans les débats. Il est donc fondamental que la CIIP, en tant que minorité linguistique, se batte afin que le français puisse continuer à exister en dehors des frontières des cantons latins et fasse valoir sa solidarité confédérale et se dote d'arguments permettant de nourrir les débats houleux à venir.

En ce qui concerne les comptes 2015, ils ont bouclé sur un excédent de revenus, en particulier dû à des vacances de postes ou à des reports de projets. Du côté de l'unité des moyens d'enseignement, le résultat négatif de près de 250 000 frs montre que toutes les charges de fonctionnement pour la production des moyens d'enseignement romands ne sont pas couvertes par les sommes récupérées sur le prix de vente des moyens. Ce manque s'explique par le fait qu'il a été vendu moins de moyens que prévu, en particulier pour l'histoire et la géographie. Cependant, pour la suite, il reste un solde de liquidités qui permet de voir venir.

Le budget 2017 est un budget équilibré, qui n'a pas été indexé, car la CIIP dispose de quelques réserves constituées ces dernières années pour mener à bien certains projets en rapport avec la Convention, notamment les épreuves romandes

¹ Rapport pp. 844ss.

communes. La clé de répartition entre les cantons, qui tient compte de la population des cantons signataires adoptée en 2014, reste valable jusqu'en 2018.

Lors de notre assemblée plénière du 28 octobre 2016, qui s'est tenue dans cette salle, votre serviteur étant pour 2016 le président de la Commission interparlementaire de contrôle, la thématique abordée était consacrée à la question de l'enseignement du fait religieux. Quatre orateurs, dont M. Sylvain Lang, inspecteur scolaire fribourgeois, ont placé le cadre du débat. Les différences marquées entre les cantons ont permis aux députés de vérifier combien l'harmonisation des programmes scolaires sur ce point est un exercice sensible. L'enseignement du fait religieux est basé sur une transmission des valeurs, comme le respect, afin d'assurer à nos élèves une formation la plus complète, toujours en fonction du contenu du PER, dans sa section «Formation générale».

Avant de terminer ce rapport, je tiens à remercier les membres de la délégation fribourgeoise qui m'ont accompagné durant la dernière législature pour leur travail et leur implication dans les affaires scolaires romandes. Je souhaite dès lors des débats fructueux à la nouvelle délégation, qui s'est déjà rencontrée pour préparer l'assemblée plénière de hier après-midi et avec laquelle nous pourrions travailler de manière très constructive.

Compte tenu des informations données et du travail de la Commission interparlementaire, travail très sérieux, il est proposé à l'unanimité de prendre acte de ce rapport. Je vous remercie pour votre attention.

Le Président. M. le Commissaire, avez-vous encore quelque chose à ajouter? (*Rires!*).

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. M. le Président, permettez-moi de remercier tout de même le rapporteur et ancien président de la commission pour tout le travail accompli.

Juste une remarque: ce dimanche, vous allez certainement suivre les votations sur la stratégie énergétique, Ecalex. Si vous avez le temps, jetez un coup d'œil sur ce qui se passe dans le canton de Zurich, car il y a là une importante initiative qui propose précisément de ne plus traiter une deuxième langue au niveau primaire. Vu son importance, le canton de Zurich représente une sorte de barrage à ce qu'on craint, à savoir un retrait ou une diminution de l'enseignement du français du côté alémanique. Cela sera une décision clé pour l'avenir et pour l'équilibre des langues, qui dure maintenant de manière très bonne depuis 2004.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport d'activité.

—

Elections

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un membre du Conseil de la magistrature, en remplacement de Michel Chevalley

2017-GC-67

Bulletins distribués: 99; rentrés: 96; blancs: 11; nul: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élu M. Damien Colliard, à Châtel-St-Denis, par 85 voix.

Un membre du Conseil de la magistrature (réélection de Wanda Suter)

2017-GC-68

Bulletins distribués: 102; rentrés: 101; blancs: 4; nul: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est réélue M^{me} Wanda Suter, à Fribourg, par 97 voix.

Trois membres (députés) du conseil d'administration de l'HFHR

2017-GC-58

Bulletins distribués: 102; rentrés: 101; blanc: 0; nul: 0; valables: 101; majorité absolue: 51.

Sont élus MM. Markus Zosso, à Schmitten, par 85 voix; Yvan Hunziker, à Semsales, par 80 voix; André Schoenenweid, à Fribourg, par 53 voix.

Ont obtenu des voix M^{me} Chantal Müller: 43; M. Jean-Daniel Schumacher: 6; M. Ralph Alexander Schmid: 3. Il y a 2 voix éparses.

Trois membres (députés) du Sénat de l'Université

2017-GC-59

Bulletins distribués: 102; rentrés: 100; blanc: 0; nul: 0; valables: 100; majorité absolue: 51.

Sont élus MM. Stéphane Sudan, à Broc, par 98 voix; Philippe Savoy, à Corpataux, par 91 voix; Michel Chevalley, à Tatroz, par 90 voix.

A obtenu des voix M^{me} Christa Mutter: 6. Il y a 3 voix éparses.

Cinq membres de la commission administrative de l'Établissement cantonal des assurances sociales (ECAS)

2017-GC-60

Bulletins distribués: 100; rentrés: 99; blanc: 0; nul: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Sont élus M^{mes} et MM. Bruno Boschung, à Wünnewil, par 93 voix; Claire Peiry, à Treyvaux, par 79 voix; Anne Meyer Loetscher, à Estavayer-le-Lac, par 78 voix; Raoul Girard, à Bulle, par 74 voix; André Schneuwly, à Düdingen, par 58 voix.

A obtenu des voix M. Rudolf Vonlanthen: 52.

Cinq membres de la commission consultative pour l'aménagement du territoire

2017-GC-61

Bulletins distribués: 96; rentrés: 93; blanc: 0; nul: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Sont élus *M^{me}* et *MM.* Markus Bapst, à Düdingen, par 77 voix; Fritz Glauser, à Châtonnaye, par 77 voix; Jean-Daniel Char-donnens, à Fétigny, par 76 voix; Jean-Pierre Doutaz, à Epagny, par 71 voix; Bernadette Hänni-Fischer, à Murten, par 53 voix.

A obtenu des voix M. Nicolas Pasquier: 32.

Six membres (députés) de la commission consultative des transports

2017-GC-62

Bulletins distribués: 99; rentrés: 95; blanc: 0; nul: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Sont élus *M^{mes}* et *MM.* Jean-Daniel Wicht, à Villars-sur-Glâne, par 87 voix; Dominique Zamofing, à Posieux, par 87 voix; Ueli Johner-Etter, à Kerzers, par 86 voix; Susanne Aebischer, à Kerzers, par 75 voix; Christa Mutter, à Fribourg, par 74 voix; Benoît Piller, à Avry-sur-Matran, par 74 voix.

Il y a 1 voix éparse.

—

Clôture de la session

Le Président. Nous sommes arrivés au terme de cette session de mai. A vous tous, un tout grand merci pour votre bonne collaboration.

Permettez-moi de remercier vivement, à cette occasion, *M^{me}* la Secrétaire générale et tous les collaborateurs et collaboratrices de notre Secrétariat général. Ils font un travail extraordinaire. Cela mérite un applaudissement. (*Applaudissements!*).

Bon après-midi et rendez-vous à la session de juin, qui sera tenue dans la langue de Goethe.

—

> **La séance est levée à 12h.**

Le Président:

Bruno BOSCHUNG

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Samuel JODRY, secrétaire parlementaire